Conservatoire de musique
et d'art dramatique
du Québec

Rapport annuel d'activités

2018 —2019

Conservatoire
de musique
et d'art dramatique
du Québec

ACRONYMES DES CONSERVATOIRES

CADM	Conservatoire d'art dramatique de Montréal
CADQ	Conservatoire d'art dramatique de Québec
CMG	Conservatoire de musique de Gatineau
CMM	Conservatoire de musique de Montréal
CMQ	Conservatoire de musique de Québec
CMR	Conservatoire de musique de Rimouski
CMS	Conservatoire de musique de Saguenay
CMTR	Conservatoire de musique de Trois-Rivières
CMVD	Conservatoire de musique de Val-d'Or

ISBN 978-2-550-85537-8 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-85536-1 (PDF)
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2019
Ce document est également disponible en version PDF dans le site Internet du Conservatoire :
conservatoire.gouv.qc.ca

Couverture : Deux élèves du CADQ, Noémie F. Savoie et William Savoie, interprétant la pièce *White Room*, d'Alexandra Badea, mise en scène par Jocelyn Pelletier, diplômé du CADQ.

Photo : Vincent Champoux

TABLE DES MATIÈRES

Lettre à la ministre 3

Message de la présidente 4

Message de la directrice générale 5

Présentation du Conservatoire 7

Faits saillants de l'année 8

Gouvernance 12
- Mandats des administrateurs et composition du conseil d'administration et des comités 12
- Conseil d'administration 12
- Rapport d'activités du conseil d'administration 18
- Rapport d'activités du comité de gouvernance et d'éthique 19
- Rapport d'activités du comité de vérification 20
- Rapport d'activités du comité des ressources humaines 20
- Rapport d'activités du comité de la planification stratégique 20
- Rapport d'assiduité des membres aux séances du conseil d'administration et des comités 21
- Renseignements à l'égard de la rémunération 21

Organigramme de gouvernance et de direction 23

Comité de direction et Collège des directeurs 24

Effectif étudiant 29

Sanction des études 30

Gestion et contrôle de l'effectif 36
- Personnel 36
- Dotation 36
- Formation et perfectionnement du personnel 36
- Contrats de service 37
- Répartition de l'effectif 37

États financiers 40
- Rapport de la direction 40
- Rapport de l'auditeur indépendant 41
- État des résultats et du déficit cumulé 44
- État de la situation financière 45
- État de la variation de la dette nette 46
- État des flux de trésorerie 47
- Notes complémentaires 48

Développement durable 58

La Fondation du Conservatoire 68

Annexes 68
- Emploi et qualité de la langue française dans l'administration publique 72
- Politique de financement des services publics 73
- Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels 74
- Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conservatoire 75
- Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics 78

Les étudiants de l'Atelier lyrique du CMQ interprètent deux courts opéras, *The Telephone* et *Trouble in Thaïti* en février 2019, avec les élèves des classes de chant de Sonia Racine et de Réal Toupin, ainsi que l'Orchestre du CMQ.

Photo : Louise Leblanc

Québec, le 29 novembre 2019

Madame Nathalie Roy
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

Au nom des membres du conseil d'administration, c'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel d'activités 2018-2019 du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2019.

Ce rapport a été produit conformément aux dispositions de la loi constitutive de la corporation du Conservatoire et vous est transmis pour dépôt à l'Assemblée nationale.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Marie-France Maheu

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Photo : Vincent Champoux

L'année 2018-2019 a été marquée par le changement, et ce, à plusieurs niveaux. Il y eut, en tout début d'exercice, l'annonce du départ de M. Marc Lalonde, directeur général, qui mettait fin à son mandat après trois années à la barre du Conservatoire, une période durant laquelle il s'était affairé, avec détermination et grande écoute, à revoir son fonctionnement afin de lui donner un nouveau souffle. M. Lalonde a laissé un Conservatoire en bonne santé, tant en ce qui a trait aux finances qu'à la gestion administrative et organisationnelle, avec des valeurs fortes et une vision porteuse pour ses communautés : le public québécois, les membres de son équipe professorale ainsi que ceux de son équipe administrative et, surtout, ses élèves et étudiants. Le plan stratégique sur lequel M. Lalonde et son équipe avaient travaillé durant l'exercice précédent en consultant tous les membres de sa communauté interne, ses partenaires et autres intervenants externes était fin prêt à être approuvé par le conseil d'administration au cours de l'exercice 2018-2019.

À partir du 28 septembre 2018, la direction générale intérimaire du Conservatoire a été assumée par Mme Chantal Garon, directrice de l'administration et des technologies, faisant alors partie de l'équipe de direction du Conservatoire depuis deux ans. Avec son expérience en gestion financière et administrative dans le secteur parapublic et grâce à sa fine connaissance des dossiers du Conservatoire, Mme Garon a su maintenir le cap jusqu'à l'arrivée en poste d'une nouvelle personne à la tête de notre organisation, assurant ainsi une période de transition en douceur et dans l'harmonie.

Au 1er octobre 2018 des élections provinciales ont eu lieu, faisant passer le pouvoir des mains du Parti libéral québécois (PLQ) de M. Philippe Couillard à celle de la Coalition Avenir Québec (CAQ) et M. François Legault comme Premier ministre. On a vu assermenter de nouveaux députés pour composer ce gouvernement tout juste élu, et c'est à Mme Nathalie Roy, députée de Montarville, que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a été octroyé.

À l'automne 2018, en plus de poursuivre ses travaux du plan stratégique, le conseil d'administration a entamé un processus de sélection rigoureux au poste de directeur général. Le 4 février 2019, Mme Nathalie Letendre entrait en fonction, devenant la première femme officiellement à la barre du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Détentrice d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique, d'un baccalauréat en études françaises de l'Université de Sherbrooke, et d'une certification en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval, Mme Letendre possède une bonne connaissance du secteur public, où elle a piloté plusieurs dossiers avec aplomb durant sa carrière, notamment à l'Université TÉLUQ pendant 5 ans et pour le gouvernement fédéral pendant près de 20 ans. Le conseil d'administration du Conservatoire a accueilli avec enthousiasme cette candidate reconnue pour son dynamisme et son engagement.

Du côté de la culture, une nouvelle Politique culturelle du Québec a été dévoilée en juin 2018, annonçant une injection de 600 M $ de plus sur 5 ans dans les organismes culturels québécois, l'accès élargi aux œuvres culturelles, de la petite enfance à la fin du secondaire, de même que la participation gratuite à deux activités culturelles par année pour ces élèves. De plus, le lancement par le MCC, du Réseau d'agents de développement culturel numérique réalisé en partenariat avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), en avril 2019, permettra l'embauche d'un agent de développement numérique. Ce dernier aura pour mandat de travailler à la concertation entre les acteurs du numérique, de la culture, des communications et de la recherche et de la veille concernant les meilleures pratiques dans le domaine, à la formation et au développement de projets culturels numériques accélérant la transformation numérique de notre organisation dans les années à venir. Je salue ces nouvelles mesures gouvernementales, qui appuieront le développement du Conservatoire et son rayonnement auprès du public québécois.

Plusieurs travaux du conseil d'administration et de ses comités, cette année, ont mené à la révision ou à l'amendement de politiques existantes, ou à l'adoption de nouvelles politiques comme la *Politique visant à prévenir et à contrer les violences à caractère sexuel*. En effet, la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* (RLRQ, c. P-22.1) entrée en vigueur en 2017 a amené notre institution à s'y conformer et à la mettre en œuvre pour la rentrée 2019.

Je remercie les membres du conseil d'administration, du comité de gouvernance et d'éthique, du comité de vérification et du comité de ressources humaines. Pleinement engagés dans leurs fonctions respectives, ils jouent un rôle essentiel pour aiguiller nos décisions et nos actions. Je salue celles et ceux qui siègent aux conseils d'orientation de chacun de nos établissements; ils se révèlent des conseillers précieux dans l'exercice de nos activités. Je tiens également à remercier le conseil d'administration de la Fondation du Conservatoire et son équipe, qui œuvrent avec constance à la réalisation de la première campagne majeure de financement du Conservatoire.

Marie-France Maheu, MBA
Présidente du conseil d'administration
du Conservatoire de musique et
d'art dramatique du Québec

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Photo : KEDL

C'est le 4 février 2019 que je me suis jointe à l'équipe dynamique et engagée du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ), succédant à M. Marc Lalonde que je tiens à saluer pour les trois années où il s'est employé à travailler au redressement des finances et de la gouvernance de l'organisation. Je remercie également M^me^ Chantal Garon, directrice de l'administration et des technologies, qui a assuré l'intérim de la direction générale avant mon arrivée en poste; elle a permis une transition efficace et harmonieuse.

Au cours des derniers mois, j'ai pu constater l'ancrage des conservatoires dans leurs communautés, à Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or. J'y ai vu des élèves et des étudiants de talent, qui grâce à l'existence même de ces écoles supérieures d'art, peuvent se réaliser dans des apprentissages qui les mèneront vers une carrière en musique ou en art dramatique. J'y ai rencontré des gens d'idées et de projets, qui s'impliquent et qui ont à cœur de contribuer au rayonnement du Conservatoire partout au Québec.

L'exercice financier 2018-2019 a donné lieu notamment à une importante démarche de consultation encadrée par le comité de la planification stratégique, permettant l'adoption du plan stratégique 2018-2022 du Conservatoire par le conseil d'administration au cours de l'année 2019. Dans le cadre de cet exercice, l'équipe de direction a pu élaborer un plan d'action lié aux objectifs ambitieux qui y sont ciblés selon six (6) grandes orientations, soit l'enrichissement de la formation supérieure en musique et en art dramatique, l'offre d'un environnement enrichissant et stimulant pour le développement personnel et artistique, le renforcement du continuum de la formation en musique, l'amélioration de la reconnaissance des formations de niveau universitaire, l'accroissement de la présence du Conservatoire dans ses communautés, et l'augmentation de la performance de la gestion financière et immobilière.

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (SUITE)

En matière de gestion financière, c'est un budget en équilibre qui a été déposé pour l'exercice 2019-2020, le premier depuis de nombreuses années, au terme de la mise en application de plusieurs mesures d'optimisation. L'équipe de direction du Conservatoire continuera de planifier avec diligence les activités et projets dans une perspective de bonne gouvernance et de saine gestion des fonds publics. Nous devrons en effet continuer à faire preuve de vigilance et de réalisme dans les choix que nous ferons afin de réaliser efficacement notre mission.

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, 842 élèves ont pu poursuivre des études au Conservatoire. Parmi ces étudiants, 58 finissants débutent maintenant leur carrière professionnelle avec assurance, ayant gagné en confiance en soi, en rigueur et en maîtrise de leur art.

Les élèves et étudiants du Conservatoire bénéficient d'opportunités exceptionnelles telle l'expérience que plusieurs jeunes musiciens ont pu vivre en jouant sur la scène de la Maison symphonique de Montréal au printemps 2019 au sein d'un orchestre d'une centaine de musiciens sous la direction du réputé chef d'orchestre Jacques Lacombe; une expérience professionnelle marquante les préparant à une carrière brillante en musique.

Les activités du Conservatoire permettent un mariage heureux entre la culture et l'éducation. La prévalence d'une formation maître-élève privilégiée dans l'enseignement et l'ancrage du Conservatoire dans ses communautés sont garants d'une dynamisation de l'offre culturelle de qualité et de précieuses collaborations avec des partenaires régionaux ou provinciaux, au bénéfice des jeunes talents québécois.

Une telle qualité des apprentissages et des activités pédagogiques variées ne serait pas possible sans l'apport précieux de tous les partenaires et amis du réseau du Conservatoire comme la Fondation du Conservatoire, les municipalités où se trouvent les établissements du Conservatoire, les commissions scolaires, les écoles primaires ou secondaires et les collèges, les responsables des programmes arts-études, le personnel des écoles privées en musique et en art dramatique qui apportent un dynamisme à travers leur participation aux programmes externes et qui – tout comme nous – ont à cœur l'éclosion et l'épanouissement des jeunes talents québécois. Cet objectif n'est atteint pleinement que lorsque nous travaillons tous ensemble à élever les talents des jeunes du Québec. Je les remercie pour le soutien qu'ils apportent au Conservatoire.

J'aimerais souligner également l'apport des artistes invités, qui ont enrichi la formation de nos élèves et étudiants en complément des enseignements de nos professeurs. Les créations, les mises en scène, les interventions artistiques et les cours de maîtres proposés sont autant de possibilités d'élargir les horizons de nos élèves, qui découvrent ainsi de nouvelles façons d'aborder leur travail et s'en trouvent grandis.

C'est grâce au travail concerté de tous ceux qui s'y investissent à chaque jour que la transmission d'un savoir artistique de haut niveau reconnu internationalement peut se concrétiser. À cet effet, je remercie tout d'abord le corps professoral, toujours aussi engagé et impliqué dans la mission du Conservatoire, portant cette tradition d'excellence dans la qualité de leur enseignement et offrant un encadrement personnalisé, unique en Amérique du Nord, à chacun des élèves et étudiants qui y évoluent. Je remercie l'ensemble du personnel du Conservatoire, qui veille à offrir à nos élèves et étudiants un lieu d'études à la hauteur de leurs aspirations. Je remercie les directeurs et directrices des conservatoires de Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or, car ils sont garants de la bonne marche de nos établissements. Leur implication marquée favorise la présence et l'engagement de notre institution dans leur communauté. À ce chapitre, un merci tout spécial à M. Jean St-Jules, qui a pris sa retraite après plus de trente ans de service engagé et passionné de l'enseignement de la musique, dont quinze à titre de directeur du Conservatoire de musique de Val-d'Or. Merci, enfin, aux membres du conseil d'administration du Conservatoire, qui contribuent au déploiement de la vision du Conservatoire et qui en assurent une gestion dynamique et respectueuse des exigences de la gouvernance d'une institution publique.

Nathalie Letendre, M.A.P, ASC

Directrice générale
Conservatoire de musique et
d'art dramatique du Québec

PRÉSENTATION DU CONSERVATOIRE

Le Conservatoire a été fondé en 1942 par la *Loi instituant le Conservatoire de musique et d'art dramatique de la province de Québec*. Sa loi constitutive, actualisée depuis, relève de la ministre de la Culture et des Communications, qui est responsable de son application.

Mission

Les dernières modifications apportées à la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec en 2015 ont notamment modernisé le cadre de gouvernance du Conservatoire et précisé tous les éléments de sa mission qui s'énonce comme suit : « Le Conservatoire a pour objets d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement. »

Dans la poursuite de ses objets, le Conservatoire, en tenant compte de la spécificité de chaque établissement d'enseignement :

— **transmet,** selon les plus hauts standards d'excellence, y compris dans les programmes d'enseignement supérieur, les connaissances et les savoir-faire requis pour assurer le rayonnement professionnel des élèves qu'il forme et leur permettre d'aspirer à des carrières artistiques réussies;

— **permet** un large accès à un enseignement de haut calibre pour tous les jeunes pourvus de talents remarquables, sans distinction fondée sur une base géographique ou sur leur milieu socioéconomique;

— **procure des bénéfices** aux communautés, entre autres, pour susciter et favoriser une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique et pour contribuer à la présence et à la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique et de l'art dramatique, et ce, dans un esprit de partenariat et de collaboration;

— **demeure attentif** à l'innovation, aux nouveaux courants, aux développements technologiques et à l'évolution des marchés.

Le Conservatoire est formé d'un réseau de sept établissements d'enseignement de la musique situés à Gatineau, à Montréal, à Québec, à Rimouski, à Saguenay, à Trois-Rivières et à Val-d'Or, et de deux établissements d'enseignement de l'art dramatique, à Montréal et à Québec, tous bien enracinés dans leur milieu.

Programmes

Le Conservatoire est la seule institution d'État en Amérique du Nord qui offre des programmes de formation en musique en continuité s'échelonnant du primaire jusqu'au second cycle universitaire, favorisant ainsi la relation maître-élève et un accompagnement personnalisé.

En art dramatique, c'est l'unique institution publique à assurer à la fois la formation des interprètes et des concepteurs. La seule, également, qui offre aux acteurs le développement de compétences autant pour le théâtre que pour le cinéma et la télévision.

Clientèle

D'une année à l'autre, le Conservatoire dessert près de 900 élèves en musique ou en art dramatique, en plus d'offrir un encadrement pédagogique en musique à près de 400 élèves externes.

Financement

À la différence des autres établissements d'enseignement collégial et universitaire dont le financement est établi par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en fonction du nombre d'étudiants, le financement du Conservatoire est déterminé à même les crédits du ministère de la Culture et des Communications, qui lui dédie une enveloppe budgétaire annuelle globale.

Prestigieuse institution de formation professionnelle en arts de la scène, le Conservatoire contribue activement au développement de la culture au Québec. Son rayonnement à l'étranger ainsi que celui de ses professeurs, de ses diplômés et de ses élèves témoignent de l'excellence et de la pertinence de la formation artistique qui y est offerte.

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

NOS GENS À L'AVANT-SCÈNE

ÉLÈVES

Alexandre Beaudry, harpiste, élève du CMTR, se retrouve en finale du Concours de musique du Canada CANIMEX 2019, de même qu'**Élie Lefebvre-Pellegrino**, guitariste, élève au CMQ et au CMTR.

Yanick Bernier, élève du programme Jazz-pop au CMR, remporte la finale régionale du concours Cégeps en spectacle.

Le **Chœur de chambre** du CMG, sous la direction d'**Antonio Llaca, professeur de chant choral au CMG**, se démarque au Festival international du chant choral du Canada en remportant le prix bronze.

Ève-Emmanuelle Girard, élève en violon du CMVD, obtient la 1re place au Concours Concertos de l'Orchestre symphonique régional (OSR – ouvert à tous les instruments) et **Lili-Rose Lafontaine**, la 2e place au Petit concerto OSR (pour violoniste de 12 ans et moins) organisé par l'Orchestre symphonique régional de l'Abitibi-Témiscamingue.

1. Lynette Israilian, élève en violon au CMM, lauréate de son Concours de concerto.
2. Charles-Émile Roy, élève en trompette au CMVD, récipiendaire de la deuxième position dans sa catégorie au Concours de musique du Canada CANIMEX 2019.

Photo : Jean-Sébastien Jacques

Huit élèves du CMS se démarquent à la finale en musique classique du Festival de musique du Royaume : **Théo-Raphaël Girard**, trompette, 1re place Pizzicato 1; **Léa Rothan**, violon, 2e place Pizzicato 1; **Noémie Girard**, piano, 3e place Pizzicato 1; **Francis Garneau**, violon, 2e place Pizzicato 2; **Yzaïa Bondu**, piano, 3e place Pizzicato 2; **Geneviève Coulombe**, chant, 1re place Brio; **Marc-André Houde**, chant, 2e place Brio; **Percival Duet**, composé de notre élève **William Otis** et de **Maxime Dallaire**, 3e place Pizzicato (ensembles).

Le pianiste **Meng-Tien Huang**, la violoniste **Lynette Israilian**, la clarinettiste **Juliette Moreno**, le violoncelliste **Bruno Tobon** et le tromboniste **Nicolas Blanchette**, tous des élèves du CMM, sont lauréats de son Concours de concerto et joueront donc comme solistes dans un concert de l'Orchestre symphonique du CMM en 2019-2020.

Deux élèves du CMS se distinguent au Concours de musique du Canada CANIMEX 2019 : **Marc-André Houde** (médaille d'or | 1re place, chant, 18 ans) et **Tania Côté** (médaille d'argent | 2e place, chant, 24 ans), tous deux dans la classe de chant de Mme Lysianne Tremblay.

Photo : courtoisie de la famille Roy

Des élèves du CMM se distinguent au Concours de musique du Canada CANIMEX 2019 : **Meng-Tien Huang**, élève en piano dans la classe de Suzanne Goyette au CMM (médaille d'or | 1re place piano, 13 ans); et **Eva Lesage**, violon, classe d'Helmut Lipsky (médaille d'or | 1re place, violon, 17 ans).

Le pianiste **Xiaoyu Liu**, élève de piano de Richard Raymond au CMM, est lauréat du 1er prix au Concours international de Viseu au Portugal.

Frédéric Pouliot, élève en violon du CMQ, remporte le prix de la Fondation des Violons du Roy au Concours de musique de la Capitale.

Charles-Émile Roy, trompettiste, élève de Neal Bennett au CMVD, remporte la 2e position dans sa catégorie à la finale nationale du Concours de musique du Canada CANIMEX 2019.

Augustin Tremblay, élève de la classe de violon de Guylaine Grégoire au CMS, décroche plusieurs prix à la suite de sa participation à Expo Science avec une étude sur la musique et ses effets sur les aînés, « Douce mélodie de fin de vie », dont une bourse d'études de 1 000 $ à l'Université du Québec à Chicoutimi.

Dans le cadre du Concours OSM Manuvie 2018, **Zhan Hong Xiao**, élève de piano de Richard Raymond au CMM, reçoit une bourse couvrant les frais de scolarité et d'hébergement pour un stage au département Music and Sound du Centre Banff. **Zhan Hong Xiao** y est aussi lauréat du 3e prix dans la catégorie piano, classe A, 18 à 25 ans. De plus, **Kevin Chen**, élève en piano au CMG, y est lauréat du 3e prix de la catégorie piano, classe B, 17 ans et moins.

PERSONNEL

Louise Bessette, professeure de piano au CMM dont elle est aussi diplômée, est lauréate d'un Prix du Gouverneur général pour les arts du spectacle 2019.

Jean-François Latour, directeur du CMTR, est élu au conseil d'administration du Conseil québécois de la musique (CQM).

M. Jean St-Jules, directeur du CMVD, reçoit le prix hommage de la première édition du Gala Rayon C pour ses nombreuses années de travail au service de la culture.

Anne Robert, violoniste et professeure au CMM, s'illustre pour sa compassion, son dévouement et son courage à faire une différence pour les personnes touchées par le cancer du sein et reçoit le Prix engagement exceptionnel – Banque Nationale 2018.

Annie Vanasse, directrice du CMR, est nommée au sein du conseil d'administration de la Fédération des Associations de Musiciens Éducateurs du Québec.

ANCIENS DU CONSERVATOIRE

Ballet-Opéra-Pantomime (BOP), fondé en 2013 par des diplômés du CMM, remporte le Prix de la relève – Caisse Desjardins de la Culture 2019.

Samuel Blanchette-Gagnon, finissant en piano du CMQ à l'hiver 2018 (à la maîtrise auprès de Gérald Lévesque), remporte le Prix d'Europe 2019. Il remporte aussi le 2e Prix (Prix Power Corporation) et le Prix pour la meilleure interprétation de l'œuvre canadienne imposée (*ex-aequo* avec le pianiste de Vancouver Carter Johnson).

Trois autres lauréats du concours Prix d'Europe 2019 sont issus du CMM : 3e Prix (Prix Québecor) : **Maïthéna Girault**, violon (certificat d'études collégiales auprès d'Helmut Lipsky); 4e Prix (Prix Béatrice-Kennedy-Bourbeau) : **Bruno Gauthier-Bellerose**, guitare (à la maîtrise auprès de Jean Vallières); Prix d'Europe de composition 2019 (Prix Fernand Lindsay) : **Gabriel Dufour-Laperrière** (au 2e cycle universitaire auprès de Serge Provost). **Émilie Auclair**, diplômée en violon du CMQ à l'hiver 2018 (à la maîtrise auprès de Darren Lowe), y reçoit quant à elle une bourse d'études de 1 000 $.

Les diplômées **Monia Chokri**, **Anne-Élisabeth Bossé**, **Evelyne Brochu** (CADM) et **Micheline Bernard** (CADQ) s'illustrent lors du 72e Festival international du film de Cannes, de même que le pianiste et compositeur **Jean-Michel Blais**, ancien élève en piano au CMTR.

Andrei Feher, diplômé du CMM en direction d'orchestre, fait ses débuts avec brio à la direction de l'Orchestre symphonique de Kitchener-Waterloo.

Michel Kozlovsky, directeur du CMTR de 1986 à 1991, et professeur de 1991 à 2014, se voit décerner par Culture Mauricie la Médaille des bâtisseurs 2019.

Marie-Nicole Lemieux, ancienne élève en chant du CMS et du CMM, fait ses débuts au Metropolitan Opera de New York, dans *Pelléas et Mélisande*, sous la direction de Yannick Nézet-Séguin, également diplômé du CMM.

Jean-Claude Picard, diplômé en flûte du CMM, devient le directeur artistique et chef attitré de l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières.

Lorraine Pintal, comédienne diplômée du CADM, est lauréate d'un Prix du Gouverneur général pour les arts du spectacle 2019.

Le violoniste **Simon Riverin**, le corniste **Brian Mangrum**, le flûtiste **Benjamin Morency**, la pianiste **Élisabeth Pion** et le violoncelliste **Dominique Beauséjour-Ostiguy**, diplômés du CMM, se retrouvent sur la liste des « 30 Hot Canadian Classical Musicians Under 30 », édition 2018 de CBC Music.

Dans le cadre du Concours OSM Manuvie 2018, **Jean-Luc Thérien**, diplômé en piano du CMTR, reçoit une bourse couvrant les frais de scolarité et d'hébergement pour un stage au département Music and Sound du Centre Banff.

Le chef **Alain Trudel**, diplômé du CMM, est nommé Chevalier de l'Ordre national du Québec.

Plusieurs des 93 participants et lauréats du 1er Concours musical OMNI présenté par l'Orchestre Métropolitain et la Coopérative des professeurs de musique de Montréal sont issus du Conservatoire.

Dix-neuf des 30 lauréats des 22e prix Opus sont issus du Conservatoire.

Louise Bessette, professeure de piano au CMM dont elle est aussi diplômée et lauréate du Prix du Gouverneur général pour les arts du spectacle 2019.
Photo : Alexandre Lirette

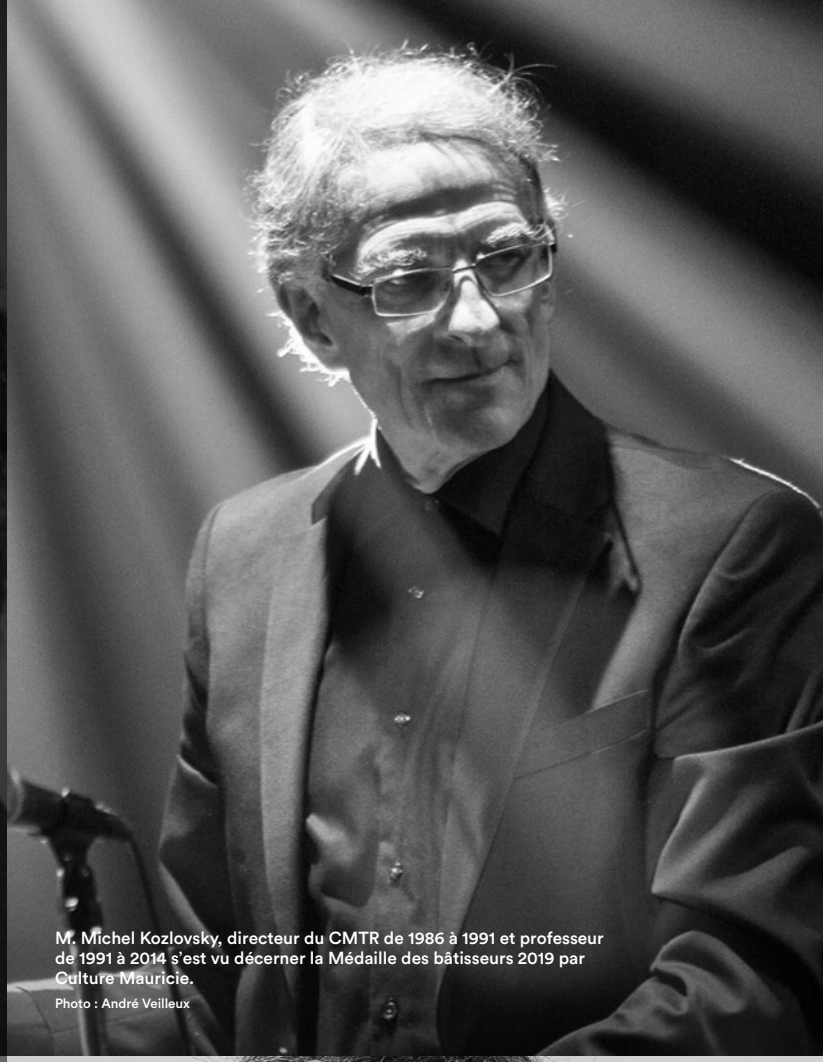

M. Michel Kozlovsky, directeur du CMTR de 1986 à 1991 et professeur de 1991 à 2014 s'est vu décerner la Médaille des bâtisseurs 2019 par Culture Mauricie.
Photo : André Veilleux

Alain Trudel, chef d'orchestre diplômé du CMM et nommé Chevalier de l'Ordre national du Québec.
Photo : CMM

Jean St-Jules, directeur du CMVD, où il y a assumé ces fonctions jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018-2019, et récipiendaire du prix hommage du Gala Rayon C de Val-d'Or pour ses nombreuses années de travail au service de la culture.
Photo : Geneviève Lagrois

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE (SUITE)

REPRÉSENTATIONS, ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS DEVANT PUBLIC

Établissements	CADM	CADQ	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Nombre total d'activités	24	31	94	247	100	81	35	38	41	**691**
Nombre total de spectateurs et de participants	2 137	2 635	4 906	12 104	6 675	3 505	1 800	3 371	2 442	**39 575**

ARTISTES, MAÎTRES ET PROFESSIONNELS DU MILIEU INVITÉS DANS NOS ÉTABLISSEMENTS

Julie Basse, conceptrice d'éclairage
Dominique Beauséjour-Ostiguy, violoncelle
Antoine Bélanger, ténor
Isaiah Bell, ténor
Nicola Beller Carbone, soprano
Denis Bernard, comédien
Louise Bessette, piano
Jean-Samuel Bez, violon
Raja Bhattacharya, musique classique indienne (Sarod et Tabla)
Julien Bisaillon, guitare
Frédéric Blanchette, metteur en scène
Myriam Bleau, compositrice électroacoustique
Marie Bouchard, clavecin, ensemble baroque
Matthieu Bourget, trombone
Jimmy Brière, piano
Paul Brochu, batterie
Alexandre Burton, compositeur
Alain Cases, direction d'orchestre
Lise Castonguay, comédienne
Estelle Charron, conceptrice de costumes
Simon Chioini, compositeur électroacoustique
Chœurs de l'école secondaire Joseph-François-Perreault
Isabelle Clermont, performance-improvisation
Guillaume Cliche, compositeur électroacoustique
Hugues Cloutier, piano
Martin Chalifour, violon
CMC section Mauricie-Centre-du-Québec, collaboration
Jean-Philippe Collard, piano
Conseil québécois du patrimoine vivant, atelier de musique traditionnelle
Rita Costanzi, harpe
Sébastien Côté, trombone
Renaud Côté-Giguère, guitare
Laurence Croteau-Langevin, préparation à la carrière
Alexandre Da Costa, violon
Gaspard Daigle, contrebasse
Sienna Dahlen, chant
Ana Dall'Ara-Majek, compositrice électroacoustique
Mario Delisle, piano et accordeur
Frédéric Demers, cuivres
Alain Desgagné, clarinettiste
Gabriel Dharmoo, composition
Ron Di Lauro, chef
Avner Dorman, compositeur
Madeleine Doyon, trombone
Théo Dugas, piano
Chantal Dumas, compositrice
Glenn Einschlag, basson
Ensemble à percussion Sixtrum
Ensemble Contemporain de Montréal (EMC+)
Ensemble Hanatsu Miroir
Ensemble Lunatik
Ensemble Paramirabo
Ensemble Saxologie, ensemble de saxophone
Ensemble STONDA!
Ensemble Vibrajazz
David Evenchick, violoncelle
Andrei Feher, chef
Marie-Ève Fortier, conceptrice de décors
Alan Fraser, piano
Geoffrey Gaquère, metteur en scène
Chantal Gagnon, orthophoniste, correction de diction
Odile Gamache, conceptrice de décors
Claire Garnier, physiothérapeute, rééducation posturale
Mathieu Gaudet, piano
David Gaudreau, guitare
Simon Guilbaut, concepteur de décors
Gilles Gobeil, compositeur électroacoustique
Jacques Godin, comédien
Suzanne Goyette, piano
Sophia Graziani, conceptrice de costumes
Benoît Groulx, chef
Jean-François Groulx, piano et compositeur
Olivier Henchiri, violoncelle
Amy Horver, trompette
David Jacques, guitare
Christine Jensen, chef
Constance Joanis, piano
Andrew Johnson, percussion
Hans Jørgen Jensen, violoncelle
Laurence Kayaleh, violon
Simon Keenlyside, Chant
Matthew Koester, saxophone
Chinmay Kulkarni, musique classique indienne (Sarod et Tabla)
Aline Kutan, soprano
Dominique Labelle, soprano
Édouard Lachapelle, historien de l'art
Jacques Lacombe, chef
Véronique Lacroix, chef
Annie Laflamme, musique baroque
Vincent Lavoie, guitare
Ranee Lee, chant
David Lefebvre, violon
Jonathan Lelievre
Philippe Leroux, compositeur
Stéphanie Lessard, soprano
Geneviève Lévesque, mezzo-soprano
David Linx, voix
Benoit Loiselle, violoncelle
Mathieu Lussier, gestion de carrière
Oleksandra Lykova, conceptrice de costumes
Jean-Michel Malouf, chef
Frédéric Macarez, percussion
Olivier Maranda, percussion
Stephane Martelly, auteure et professeure
Xavier Mary, Concepteur de décor
Bruce Mather, compositeur
Claude Maury, cor
John McMaster, ténor
Alfredo Mendoza, saxophone
Jeffrey Miller, flûte
Valérie Milot, harpe
Carlo Montanaro, chef
Félix-Antoine Morin, compositeur électroacoustique
Kelly-Marie Murphy, compositrice
Sandra Murray, piano
Michel Nadeau, metteur en scène
Neues Zürcher Orchester
Jef Neve, piano
Valère Novarina, auteur
Claire Ouellet, piano
Orchestre de chambre I Musici
Orchestre national de jazz de Montréal
Orchestre symphonique de Trois-Rivières, collaboration
Sonia Paço-Rocchia, Quasar quatuor de saxophone
François Panneton, chant
Mariane Patenaude, piano
Pemi Paull, alto
Olivier Pérot, luthier
Catherine Perron, violoncelle
Luc Picard, acteur, réalisateur, scénariste et auteur
Sylvie Poisson, poète
Denis Poliquin, guitare
Annamaria Popescu, mezzo-soprano
Isabeau Proulx-Lemire, metteur en scène
Marilène Provencher-Leduc, flûte
Philippe Prud'homme, piano en seizième de tons
Jutta Puchhammer-Sédillot, alto
Quatuor Andara
Quatuor Aria
Quatuor de guitares du Canada
Quatuor Molinari
Jean-Guihen Queyras, violoncelliste
Frédéric Quinet, trompette
Quintette à vent Azahar
Quintette à vents Choros
Quintette de cuivres et batterie Magnitude6
Quintette Pentaèdre
Anne-Marie R. Lecours, concepteur d'éclairage
Daniel Ramjattan, guitare
Vincent Ranallo, baryton
Charles Richard-Hamelin, piano
André Rioux, concepteur d'éclairage
Robert Riseling, clarinette
Judith Robitaille, ergothérapeute
Pierre Robitaille, marionnettiste
Michel Rochon, journaliste, communicateur scientifique et médical à Radio-Canada
Los Romeros, guitare
Alice Ronfard, metteure en scène
Jules Ronfard, concepteur sonore
Bruno Roussel, guitare
Bruno Roy, percussions
Dominique Roy, piano en seizième de tons
Julien Roy, compositeur électroacoustique
Stéphane Roy, compositeur électroacoustique
Jordi Savall, musique médiévale
Andreas Scholl, contre-ténor
Alexander Shelley, chef
Éric Simon, compositeur électroacoustique
Marie-Aube St-Amant Duplessis, conceptrice d'éclairage
Cynthia St-Gelais, conception de costumes
Martin Stüder, chef
Alexandre Sylvestre, baryton-basse
Yoav Talmi, chef et compositeur
Martin Tétreault, compositeur
Jean-Luc Therrien, piano
Hugo Tremblay, concepteur sonore
Lysianne Tremblay, chant
Louis Trépanier, guitare
Trio Hochelaga
Jean-Nicolas Trottier, chef
Alain Trudel, chef
Denise Trudel, piano
Maxine Turcotte, comédienne et professeure de théâtre
Adrian Vedady, contrebasse
Michael van der Sloot, alto
Lisa Wall, clarinette
Claude Webster, chant et gestion de la performance
Yuyang Xie, piano

GOUVERNANCE

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vertu de la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (RLRQ, c. C-62.1), la composition du conseil d'administration doit respecter les exigences de la Loi et compter 17 membres dont au moins 10 doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants au sens de l'article 4 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, c. G-1.02).

Au 30 juin 2019, en conformité à la Loi, le conseil d'administration du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec était composé des membres suivants :

MEMBRES NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	
Marie-France Maheu MEMBRE INDÉPENDANTE Date de nomination : 29 juin 2016 Échéance du mandat : 28 juin 2021	Présidente du conseil d'administration Présidente du comité de gouvernance et d'éthique Membre du comité de vérification Titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de HEC Montréal et d'un diplôme de troisième cycle en administration publique, actuellement retraitée, Marie-France Maheu demeure très engagée dans les domaines de l'éducation, des communications, de la promotion institutionnelle, de la culture et du tourisme. Entre autres fonctions occupées au cours de sa carrière, madame Maheu a notamment agi comme directrice des communications à l'Université du Québec à Rimouski, et a occupé au sein du ministère de la Culture et des Communications les fonctions de sous-ministre adjointe à la planification stratégique, à la formation et aux institutions nationales et de sous-ministre adjointe au développement régional, à la muséologie et à la formation.
Louis Babin MEMBRE INDÉPENDANT Date de nomination : 29 juin 2016 Échéance du mandat : 28 juin 2020	Membre du comité de gouvernance et d'éthique Formé au Conservatoire de musique de Montréal à l'alto et à la trompette et titulaire d'une maîtrise en composition de l'Université de Montréal, Louis Babin a touché à tous les genres musicaux : le classique, le jazz, le contemporain, l'expérimental, l'actuel et même le populaire, ce qui l'aura amené à jouer à New York, à Paris, à Bâle, à Zurich et à Toronto. Ses œuvres ont été acclamées au Canada, aux États-Unis et en Europe, dont sa pièce pour orchestre *Saint-Exupéry : de cœur, de sable et d'étoiles*, un hommage à l'écrivain français Antoine de Saint-Exupéry. Il donne régulièrement des ateliers de création musicale dans les écoles secondaires. Il est le directeur musical et artistique de l'ensemble vocal Ô Chœur du Nord.
Sébastien Dhavernas MEMBRE INDÉPENDANT Date de nomination : 29 juin 2016 Échéance du mandat : 28 juin 2020	Membre du comité de gouvernance et d'éthique Artiste multidisciplinaire, gestionnaire d'entreprises culturelles et éducateur, M. Dhavernas a œuvré pendant plus de 40 ans en milieu créatif, éducatif et administratif. Comédien, metteur en scène, auteur-compositeur, dialoguiste et doubleur, il a acquis, au fil des ans et à travers diverses implications sociales, des compétences en gestion et en direction d'entreprises, d'organismes et de maisons d'enseignement. Il s'est impliqué auprès de diverses associations et instances (Union des artistes, Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs, Commission du doublage de l'Union des Artistes). Fondateur et dirigeant des Productions 19 janvier Inc. (1990), il a également été directeur artistique de plusieurs théâtres, directeur de plateau ainsi que professeur d'interprétation et de traduction audiovisuelle et chargé de cours en écriture pour le doublage au programme de traduction de l'Université de Sherbrooke.
Jocelyne Faucher MEMBRE INDÉPENDANTE Date de nomination : 29 juin 2016 Échéance du mandat : 28 juin 2020	Diplômée en médecine de l'Université de Sherbrooke, Jocelyne Faucher détient une maîtrise en administration des services de santé de l'Université de Montréal et une certification universitaire en gouvernance de sociétés de l'Université Laval. Professeure à la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke, M^{me} Faucher occupe depuis 2009 la fonction de secrétaire générale et vice-rectrice à la vie étudiante de cette institution. À ce titre, M^{me} Faucher voit entre autres à la bonne gouvernance de l'Université, à une vie de campus stimulante ainsi qu'à la mise en œuvre de la Politique des arts et de la culture de l'Université. Coprésidente du Conseil franco-québécois de coopération universitaire de 2010 à 2014, elle a reçu le grade de Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques de la République française en 2016. M^{me} Faucher siège au conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie-CHUS depuis 2018.

MEMBRES NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SUITE)	
Marie Gignac MEMBRE INDÉPENDANTE Date de nomination : 29 juin 2016 Échéance du mandat : 28 juin 2020	Après des études de lettres à l'Université Laval, Marie Gignac reçoit sa formation de comédienne au Conservatoire d'art dramatique de Québec. En 1987, elle mérite le prix d'interprétation féminine du Festival de théâtre des Amériques, pour son rôle dans *La Trilogie des Dragons*, ainsi que le prix Jean-Doat 1988. Très active dans le milieu théâtral, elle a participé à plusieurs projets de Robert Lepage, a cofondé le Théâtre Périscope, créé plusieurs mises en scène dont *Les Mains Sales* de Jean-Paul Sartre, a été récipiendaire de quatre Masques dont ceux de la meilleure mise en scène et de la Production-Québec. Au grand écran, on l'a vue, entre autres, dans *La Vie secrète des gens heureux* de Stéphane Lapointe et, plus récemment, dans *Gabrielle* de Louise Archambault. Elle est de plusieurs séries télévisées, dont *Nos Étés*, *Smash*, *La Chambre numéro 13*, et *Fortier*, où sa performance lui a mérité une nomination aux Prix Gémeaux. M^me^ Gignac est directrice artistique du Carrefour international de théâtre de Québec.
Prudence Hannis MEMBRE INDÉPENDANTE Date de nomination : 29 juin 2016 Échéance du mandat : 28 juin 2020	Membre du comité de ressources humaines Diplômée en sociologie de l'Université du Québec à Montréal et en management public de l'École nationale d'administration publique, Prudence Hannis est membre de la Première Nation Abénaquise. Engagée dans sa communauté, elle a occupé diverses fonctions dont celles de consultante et de coordonnatrice pour des organisations telles que le Secrétariat aux affaires autochtones, l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador, l'Association Prévention Suicide-Premières Nations et Inuits du Québec, Condition féminine Canada et Femmes Autochtones du Québec. Elle a aussi occupé le poste de coordonnatrice/directrice à la Maison des jeunes Niwitcewakan-Wapi du Conseil des Attikamekw de Wemotaci de 2006 à 2011. En mars 2011, elle devenait la première personne à occuper le poste de directrice associée de l'Institut Kiuna du Conseil en éducation des Premières Nations.
Annie Pagé MEMBRE INDÉPENDANTE Date de nomination : 29 juin 2016 Échéance du mandat : 28 juin 2020	Présidente du comité de ressources humaines Membre du Barreau du Québec, Annie Pagé est aussi conseillère en relations industrielles agréée depuis plus de vingt ans. Après avoir exercé la pratique du droit pendant près de dix ans dans un cabinet privé, elle a assuré les fonctions de directrice des services juridiques et conseillère en relations de travail à la Ville de Shawinigan. À l'emploi de la Ville de Trois-Rivières depuis 2017, d'abord à titre de directrice du greffe et des services juridiques, elle cumule depuis mars 2019 les fonctions de directrice générale adjointe des services partagés et de directrice des services juridiques. Outre son implication au conseil d'administration du Conservatoire, M^e^ Pagé s'est activement impliquée au sein de nombreuses autres organisations (Université du Québec à Trois-Rivières, Association des manufacturiers et exportateurs du Québec – Mauricie et Centre-du-Québec, Société canadienne du cancer, Division Québec, Fondation du Collège Shawinigan et Jeune chambre de commerce du Centre-de-la-Mauricie).
Gaétan St-Laurent MEMBRE INDÉPENDANT Date de nomination : 29 juin 2016 Échéance du mandat : 28 juin 2020	Membre du comité de ressources humaines Après des études en percussion au Conservatoire de musique de Rimouski, Gaétan St-Laurent obtient un diplôme en éducation musicale de l'Université Laval et débute sa carrière comme enseignant en musique au primaire et au cégep, et par la suite à titre de formateur et personne-ressource pour l'intégration des nouvelles technologies de l'information en musique à la Commission scolaire des Phares. Il préside le conseil d'administration de la Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec, et y a notamment animé plusieurs ateliers. Très engagé dans la vie musicale du Bas-Saint-Laurent, il est membre de plusieurs ensembles dont Phazz, Kadanse, Rythmus et l'Ensemble Antoine-Perreault. Il agit comme surnuméraire à l'Orchestre symphonique de l'Estuaire.
Vincent Tanguay MEMBRE INDÉPENDANT Date de nomination : 29 juin 2016 Échéance du mandat : 28 juin 2020	Président du comité de vérification Détenteur d'un diplôme d'études supérieures de deuxième cycle en affaires internationales, d'une maîtrise en administration publique de l'ÉNAP ainsi que d'une licence en théologie (pédagogie), M. Tanguay a occupé diverses fonctions de direction et de conseil au sein d'organisations privées et publiques telles que AGTI Services Conseils (CGI), le ministère de la Culture et des Communications et le Secrétariat de l'autoroute de l'information. Collaborateur associé au CEFRIO depuis 2013, Vincent Tanguay en a assuré la vice-présidence, Innovation et Transfert de 2005 à 2013 sur le territoire du Québec. M. Tanguay a également agi à titre de directeur des services éducatifs et directeur général adjoint à la Commission scolaire des Découvreurs. De plus, il a été le président fondateur de la Société des écoles du monde du Baccalauréat international du Québec et de la Francophonie. Parmi ses contributions à titre d'administrateur, il a présidé au conseil d'administration de la Télé-Université de 2003 à 2015 et de la Table des TI de la Chambre de Commerce de Québec de 2004 à 2014.

GOUVERNANCE (SUITE)

MEMBRES NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SUITE)	
Marjolaine Viel MEMBRE INDÉPENDANTE Date de nomination : 29 juin 2016 Échéance du mandat : 28 juin 2020	Membre du comité de vérification Marjolaine Viel est membre de l'Ordre des comptables agréés depuis plus de trente ans. Actuellement retraitée, M[me] Viel a eu un cheminement professionnel ponctué d'expériences diversifiées. Après avoir complété un baccalauréat en administration des affaires en 1982, elle a travaillé pendant quelques années comme vérificatrice pour la firme Samson Bélair, puis comme chef comptable et comme conseillère en gestion financière pour le Conseil régional de la santé et des services sociaux. Elle a œuvré par la suite dans le milieu scolaire, à l'Université du Québec à Rimouski, en tant que responsable du secteur budget, puis directrice du Service des finances et des approvisionnements et, enfin, vice-rectrice aux ressources humaines et à l'administration. Au cours de sa carrière, M[me] Viel a également complété une maîtrise en administration publique à l'ÉNAP.
MEMBRES D'OFFICE	
Nathalie Letendre[1] DIRECTRICE GÉNÉRALE Date de nomination à titre de directrice générale le 16 janvier 2019 pour une entrée en fonction le 4 février 2019 Échéance du mandat : 3 février 2024	Nathalie Letendre est titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'ÉNAP, d'un baccalauréat en études françaises de l'Université de Sherbrooke et d'une certification en gouvernance de sociétés (ASC) de l'Université Laval. Auparavant, elle a occupé le poste de directrice des communications, des affaires publiques et du recrutement étudiant à l'Université TÉLUQ et travaillé près de 20 ans dans différents ministères et organismes fédéraux, dont la Gendarmerie royale du Canada, Environnement Canada et la Garde côtière canadienne. Très impliquée, M[me] Letendre a siégé à différents conseils d'administration et comités (Canal Savoir, Association des cadres de l'Université TÉLUQ, Société québécoise des professionnels en relations publiques et Orchestre d'Harmonie des Chutes (2004-2010). M[me] Letendre agit comme administratrice de la Commission des champs de bataille nationaux depuis 2018.
Régis Rousseau DIRECTEUR DES ÉTUDES Date d'entrée en fonction à titre de directeur des études : 21 juillet 2014	Musicien et gestionnaire, l'organiste Régis Rousseau a un parcours professionnel diversifié. Directeur des études du réseau du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, il a été directeur du Conservatoire de musique de Saguenay de 2008 à 2014. Diplômé de cette même institution (Premier Prix en orgue en 1987), de l'Université Concordia (Artist Diploma en 1989) et de l'Université de Montréal (Doctorat en musique en 1994), il s'est aussi perfectionné en France grâce à des bourses du Conseil des Arts du Canada, du ministère de la Culture du Québec et du gouvernement français. Ses nombreux intérêts l'ont poussé à assumer différentes fonctions dans le domaine artistique, dont concertiste et accompagnateur, organiste titulaire dans plusieurs églises, chef de chœur et professeur d'orgue. Il est cofondateur du Festival Orgue et couleurs (Montréal) qu'il a dirigé de 1999 à 2008. À ce titre, il recevait en 2002 le prix Opus de Directeur artistique de l'année décerné par le Conseil québécois de la musique, organisme qu'il a présidé ensuite de 2006 à 2008. M. Rousseau agit comme administrateur du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec et de celui de la Schola Cantorum de Québec.
MEMBRES ÉLUS PAR LEURS PAIRS	
Louise Bouchard[2] DIRECTRICE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE SAGUENAY Élue le 18 juin 2019 pour un mandat prenant effet le 28 juin 2019 Échéance du mandat : 27 juin 2023	Louise Bouchard est devenue la directrice Conservatoire de musique de Saguenay en 2015, après y avoir enseigné la flûte traversière, et ce, depuis 1986. Elle enseigne aussi la musique de chambre et la flûte dans plusieurs camps musicaux d'été. Premier prix en flûte et musique de chambre et diplômée en études supérieures du Conservatoire de musique de Saguenay, elle a obtenu un diplôme de concert de l'Université McGill. Elle a suivi plusieurs stages de formation avec des maîtres reconnus. Elle a donné de nombreux concerts comme soliste ou chambriste, et fut membre du Quintette à vent et flûte solo de l'Orchestre symphonique du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de plusieurs orchestres symphoniques dont l'Orchestre des jeunes du Québec, celui de l'Université McGill, l'Orchestre symphonique réseau des conservatoires de musique du Québec et l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières. M[me] Bouchard siège au conseil d'administration du Festival de musique du Royaume et de l'Orchestre des Jeunes du Saguenay-Lac-St-Jean.

1. À noter que M[me] Nathalie Letendre a été nommé directrice générale le 16 janvier 2019 pour une entrée en fonction le 4 février 2019. Avant cette date, M. Marc Lalonde a occupé la fonction de directeur général jusqu'en septembre 2018, et M[me] Chantal Garon, directrice de l'administration et des technologies, a occupé la fonction de directrice générale par intérim de septembre 2018 jusqu'à l'entrée en fonction de M[me] Letendre.
2. À noter que M[me] Louise Bouchard, directrice du Conservatoire de musique de Saguenay, a été élue administratrice par ses pairs le 18 juin 2019 pour un mandat débutant le 28 juin 2019, en remplacement de M. Jean St-Jules, directeur du Conservatoire de musique de Val-d'Or, qui a siégé comme administrateur du Conservatoire du 12 février 2013 au 27 juin 2019.

MEMBRES ÉLUS PAR LEURS PAIRS (SUITE)	
Benoît Dagenais DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE DE MONTRÉAL Élu le 1er avril 2016 Échéance du mandat : 31 mars 2020	Benoît Dagenais a fait ses études au Conservatoire d'art dramatique de Montréal, promotion 1977. Depuis, on a pu le voir tant au théâtre, au petit et grand écran. Ainsi, au fil des ans, il participe à plus de 80 productions théâtrales et a créé de nombreux textes québécois à Espace Libre et Espace Go, au Théâtre d'Aujourd'hui et au Théâtre de Quat'Sous. À la télévision, il a participé aux séries : *Montréal P.Q.*, *Watatatow*, *Fortier*, *Le musée Eden*, *La galère* ainsi que dans plusieurs autres séries pour la jeunesse. Au cinéma, il a été dirigé, entre autres, par Pierre Falardeau dans *Le party* et *15 février 1839*. Il a fait aussi plusieurs mises en scène pour les finissants du Conservatoire d'art dramatique de Montréal. Benoît Dagenais enseigne au Conservatoire d'art dramatique de Montréal depuis 1993. Il a assuré l'intérim de la direction du Conservatoire en 2007. Il est de retour à la direction depuis 2012.
Marlene Finn PROFESSEURE, CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GATINEAU Élue le 9 avril 2018 Échéance du mandat : 8 avril 2020	Membre du comité de ressources humaines Marlene Finn est détentrice d'un doctorat de l'Université de Montréal avec spécialisation en interprétation. Élève de Martin Canin à New York pendant de nombreuses années et également de mesdames Yvonne Hubert et Natalie Pépin à Montréal, madame Finn a suivi de nombreux stages de perfectionnement aux États-Unis et en Europe. Professeure de piano au Conservatoire de musique de Gatineau depuis 1986, elle a formé plusieurs pianistes qui ont été récipiendaires de nombreux prix prestigieux et qui mènent aujourd'hui de brillantes carrières aux États-Unis et en Europe. Pédagogue reconnue, Marlene Finn est invitée régulièrement en tant que juge ainsi qu'à donner des cours de maître à travers le Canada. Madame Finn s'est produite régulièrement en concert en tant que soliste, chambriste et accompagnatrice. Depuis 2001, elle forme équipe avec son collègue Pierre-Richard Aubin. Leur répertoire inclut les œuvres majeures du répertoire pour piano 4 mains ainsi que plusieurs transcriptions d'œuvres symphoniques pour 2 pianos.
Jean-Sébastien Ouellette[1] PROFESSEUR, CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE DE QUÉBEC Élu le 23 octobre 2018 Échéance du mandat : 22 octobre 2020	Depuis la fin de ses études au Conservatoire d'art dramatique de Québec en 1994, Jean-Sébastien Ouellette a participé à plus d'une cinquantaine de productions théâtrales à Québec et ailleurs. En 2010, il a remporté le Prix des abonnés du Théâtre du Trident, pour son interprétation de Mgr Charbonneau dans *Charbonneau et le chef* de MacDonough, et en 2017 il a reçu le prix Jeannine-Angers pour son interprétation de Paul Zara dans *Les marches du pouvoir* de Beau Willimon. À titre de metteur en scène, il a dirigé plusieurs productions, dont *Dom Juan* de Molière au Théâtre du Trident, *Les visiteurs* au Théâtre Petit Champlain et *Détour de chant* par Campe, à Premier Acte. Avec La Compagnie dramatique du Québec, dont il est cofondateur, il assure entre autres les créations sur scène de plusieurs textes d'Isabelle Hubert, qui reçoivent un bel accueil et distinctions par la critique. Pendant dix ans, il a prêté sa voix à *César, l'homme qui parle au chien* et à *César à la rescousse* à Canal Vie. Membre du conseil d'administration de de la Compagnie dramatique du Québec, M. Ouellette y agit actuellement à titre de trésorier.
Mario Doucette-Poirier PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE ACCRÉDITÉE AU CONSERVATOIRE Élu le 9 octobre 2018 Échéance du mandat : 8 octobre 2019	Président de la Fédération des associations d'élèves du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (FAECMADQ) Mario Doucette-Poirier est un élève impliqué et considéré par ses pairs. Au cours de l'année 2018-2019, il complétait au Conservatoire de musique de Gatineau une maîtrise en interprétation, spécialité saxophone, après dix années d'études à ce Conservatoire.

Conformément à l'article 17 de la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (RLRQ, c. C-62.1), au moins huit (8) membres doivent provenir de l'extérieur des régions de Montréal et de Québec. En conformité à cette exigence, au 30 juin 2019, les membres du conseil étaient établis dans les régions administratives suivantes : Bas-Saint-Laurent (3), Capitale-Nationale (5), Centre-du-Québec (1), Estrie (1), Laval (1), Mauricie (1), Montréal (2), Outaouais (2), Saguenay–Lac-Saint-Jean (1).

1. À noter que M. Jean-Sébastien Ouellette, professeur au Conservatoire d'art dramatique de Québec, a été élu administrateur par ses pairs le 23 octobre 2018, en remplacement de M. Patrick Ouellet, professeur au Conservatoire d'art dramatique de Québec, qui a siégé comme administrateur du Conservatoire du 2 septembre 2016 au 1er septembre 2018.

GOUVERNANCE (SUITE)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

Le **conseil d'administration** détermine les orientations du Conservatoire, approuve ses plans stratégiques, les plans d'action annuels qui en découlent ainsi que les rapports annuels d'activités. Il recommande au ministre de la Culture et des Communications l'adoption des prévisions budgétaires et des états financiers. Il adopte les profils de compétence et d'expérience requis pour la nomination des membres du conseil d'administration et ceux recommandés pour les postes de directeur général et de directeur des études, de même que les règlements et politiques qui encadrent les divers secteurs d'activités de l'institution, y inclus le conseil d'administration, les commissions des études et les conseils d'orientation. Enfin, le conseil établit par règlement les régimes pédagogiques applicables à l'enseignement de la musique et de l'art dramatique qui régissent notamment l'admission des élèves, les programmes d'études, l'évaluation des apprentissages et la sanction des études.

Le conseil d'administration doit former des comités statutaires, des comités consultatifs ou des comités spéciaux, et il détermine leur composition et leur mandat. Il a ainsi formé un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines.

Il a également formé un comité de la planification stratégique pour l'élaboration du plan stratégique 2018-2022 du Conservatoire.

En vertu du Règlement sur le comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire, le **comité de gouvernance et d'éthique** est formé de quatre membres du conseil d'administration nommés par le gouvernement du Québec sur la recommandation du ministre de la Culture et des Communications, dont la présidente du conseil d'administration. En plus de procéder à l'appréciation du rendement et de la performance du directeur général et d'en communiquer les résultats au conseil d'administration, il a entre autres pour fonctions d'élaborer :

- la démarche d'appréciation du rendement et de la performance du directeur général proposée au conseil d'administration;
- des règles de gouvernance et un code d'éthique pour la conduite des affaires du Conservatoire;
- un code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration, aux directeurs ainsi qu'aux autres employés du Conservatoire;
- des profils de compétences et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration, à l'exception du président du conseil et du directeur général;
- des critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration;
- des règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités.

La durée des mandats est de 3 ans, sauf pour la présidente du conseil qui est membre d'office.

Au cours de l'année 2018-2019, les membres de ce comité étaient : Marie-France Maheu, présidente, Louis Babin, Sébastien Dhavernas et Vincent Tanguay.

Le **comité de vérification** est formé de trois membres du conseil d'administration nommés par le gouvernement du Québec sur recommandation du ministre de la Culture et des Communications, dont la présidente du conseil d'administration. Ce comité a pour fonctions :

- d'approuver le plan annuel de vérification interne du Conservatoire;
- de s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources du Conservatoire soit mis en place et d'en faire le suivi;
- de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces soient mis en place;
- de réviser toute activité portée à son attention susceptible de nuire à la situation financière du Conservatoire;
- de s'assurer qu'un processus de gestion des risques soit mis en place;
- d'examiner les états financiers avec le vérificateur général et le vérificateur externe et d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

La durée des mandats est de 3 ans, sauf pour la présidente du conseil qui est membre d'office.

Au cours de l'année 2018-2019, les membres de ce comité étaient : Vincent Tanguay, président, Marie-France Maheu et Marjolaine Viel.

Le **comité des ressources humaines** est formé de quatre membres du conseil d'administration dont trois nommés par le gouvernement du Québec sur recommandation du ministre de la Culture et des Communications. Ce comité a entre autres pour fonctions :

- d'élaborer et de réviser les politiques des ressources humaines ainsi que les normes et barèmes de rémunération;
- d'élaborer et de proposer un profil de compétences et d'expérience pour la nomination du directeur général;
- d'élaborer et de proposer pour approbation par le comité de gouvernance et d'éthique et adoption par le conseil d'administration les critères d'évaluation du directeur général, et les conditions de la rémunération de celui-ci;
- de participer à la sélection des dirigeants;
- d'élaborer un programme de planification de la relève des dirigeants;
- d'examiner une proposition de nomination des dirigeants autres que le directeur général et celle du principal dirigeant de chacun de ses établissements;
- de s'assurer que l'organisation dispose des ressources humaines adéquates pour réaliser son mandat.

La durée des mandats est de 3 ans.

Au cours de l'année 2018-2019, ce comité était composé de Annie Pagé, présidente, Marlene Finn, Prudence Hannis et Gaétan St-Laurent.

Le **comité de la planification stratégique** est formé de quatre membres du conseil d'administration nommés par le gouvernement du Québec sur recommandation du ministre de la Culture et des Communications, du directeur général, de deux directeurs d'établissement, un de la musique et un de l'art dramatique, d'un professeur de musique, d'un professeur d'art dramatique et d'un élève. Ce comité spécial a pour fonctions :

- d'assurer le respect de la démarche de planification stratégique approuvée par le conseil d'administration, du calendrier, de la participation, des livrables et des ressources, et d'en faire rapport au conseil d'administration;
- de discuter et d'approuver la méthodologie de l'élaboration de l'état de situation;
- de discuter et d'approuver pour recommandation au conseil d'administration les projets d'état de situation, les documents de consultation et les projets de vision, d'orientations, d'indicateurs et de cibles et le plan de communications.

Au cours de l'année 2018-2019, ce comité était composé de Jocelyne Faucher, présidente, Louis Babin, Félix Beaulieu-Duchesneau, Chantal Garon, Marc Lalonde, Jacques Leblanc, Marie-France Maheu, Vincent Tanguay, Jean Vallières et Aline Winant.

GOUVERNANCE (SUITE)

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du Conservatoire a tenu 10 séances au cours de l'année 2018-2019 (5 séances ordinaires et 5 séances extraordinaires), durant lesquelles il a notamment :

- recommandé la nomination de M^me^ Chantal Garon à titre de directrice générale par intérim;
- pris connaissance du processus de recrutement proposé par le comité de gouvernance et d'éthique pour combler le poste de directeur général en demeurant informé du suivi de ce processus;
- procédé à la nomination des membres du conseil d'administration faisant partie du comité de sélection pour le recrutement d'un nouveau directeur général;
- recommandé la nomination de M^me^ Nathalie Letendre à titre de directrice générale;
- adopté le rapport annuel d'activités du Conservatoire 2017-2018;
- reçu le rapport de la présidente sur l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration 2017-2018 par les administrateurs;
- reçu les rapports d'activité 2017-2018 des comités de gouvernance et d'éthique, de vérification, des ressources humaines et de planification stratégique;
- reçu les rapports de la direction générale sur le suivi des projets et des opérations;
- reçu le bilan du directeur général sur le plan d'action 2017-2018;
- adopté le plan stratégique 2018-2022;
- approuvé la nomination de M^me^ Michèle Bernier à titre de secrétaire générale;
- approuvé la nomination de M^me^ Isabelle Trottier au poste de directrice du Conservatoire de musique de Val d'Or;
- adopté le plan de communication 2019-2022;
- adopté le nouveau modèle d'évaluation des examens terminaux en musique;
- adopté les recommandations de sanction des études collégiales et des études universitaires;
- reçu le rapport de la commission des études en musique 2017-2018 et le rapport de la commission des études en art dramatique 2017-2018;
- reçu les comptes rendus des réunions de la commission des études en musique et de la commission des études en art dramatique pour 2017-2018;
- reçu les calendriers de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités et de la performance de ses membres;
- adopté la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études collégiales révisée;
- approuvé la nomination de M^me^ Jocelyne Faucher à titre de membre du comité de gouvernance à compter du 25 août 2019.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, il a :

- approuvé le profil de compétence et d'expérience du directeur général révisé sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, en vue de la nomination d'un directeur général par intérim;
- approuvé le profil de compétence et d'expérience du directeur général révisé sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, en vue de la nomination d'un nouveau directeur général;
- adopté le code d'éthique des administrateurs révisé;
- adopté la politique linguistique révisée;
- adopté le règlement sur le collège des directeurs révisé;
- adopté la politique encadrant l'usage du cannabis à l'intention des élèves;
- adopté le bilan et la mise à jour annuels du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2019;
- adopté la politique visant à prévenir et contrer les violences à caractère sexuel.

Sur recommandation du comité de vérification, il a :

- adopté le budget 2019-2020 du Conservatoire pour approbation par la ministre;
- adopté les états financiers audités 2017-2018;
- adopté une modification au régime d'emprunts valide jusqu'au 31 octobre 2019.

Sur recommandation du comité de ressources humaines, il a :

- adopté la politique sur la consommation de drogues, d'alcool et de médicaments au travail;
- adopté le règlement sur la délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines et de rémunération révisé.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire a tenu 7 séances au cours de l'année 2018-2019 (4 séances ordinaires et 3 séances extraordinaires), durant lesquelles il a notamment :

- proposé un processus et sélection et de recrutement d'un nouveau directeur général du Conservatoire en étudiant entre autres les critères de sélection, le mandat de la direction générale et la description d'emploi du poste de directeur général;
- recommandé l'adoption du profil de compétence et d'expérience révisé du directeur général;
- proposé la nomination d'une directrice générale par intérim;
- reçu le rapport du directeur général sur le plan d'action du Conservatoire pour 2017-2018;
- étudié le plan d'action du Conservatoire 2018-2019 et en a assuré le suivi;
- étudié un projet de plan d'action pour 2018-2022 en vue d'assurer le suivi et l'état d'avancement du plan stratégique;
- procédé à l'évaluation du fonctionnement du comité de gouvernance et d'éthique et de la performance de ses membres pour 2017-2018;
- reçu le rapport de la présidente du comité sur l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités et de la performance des membres pour 2017-2018;
- recommandé l'adoption de la politique encadrant l'usage du cannabis à l'intention des élèves;
- approuvé l'attribution de contrats de service à des employés du Conservatoire;
- recommandé l'adoption de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études collégiales révisée;
- recommandé l'adoption du bilan et de la mise à jour du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2019;
- reçu et approuvé la proposition de nomination de membres externes à un conseil d'orientation d'un établissement du Conservatoire;
- recommandé l'adoption du Code d'éthique des administrateurs révisé;
- reçu et étudié le programme d'accueil et de formation des administrateurs;
- reçu et étudié le portrait personnalisé des activités contractuelles du Conservatoire;
- reçu et étudié le plan de communication du Conservatoire pour 2019-2020;
- recommandé l'adoption de la politique linguistique révisée;
- recommandé l'adoption de la politique visant à prévenir et contrer les violences à caractère sexuel;
- étudié un projet de politique de gestion des risques;
- recommandé l'adoption du règlement sur le Collège des directeurs révisé;
- étudié et planifié, en collaboration avec le comité des ressources humaines, le processus de recrutement d'un nouveau secrétaire général;
- reçu le calendrier et la procédure d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités et de la performance des membres pour 2018-2019;
- échangé avec la directrice générale sur la détermination d'attentes signifiées.

GOUVERNANCE (SUITE)

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification a tenu 6 séances au cours de l'année 2018-2019, durant lesquelles il a notamment :

- examiné le plan d'audit 2017-2018 du Vérificateur général du Québec;
- examiné les résultats d'audit du Vérificateur général du Québec pour 2017-2018;
- recommandé au conseil d'administration le budget 2019-2020 du Conservatoire;
- recommandé au conseil d'administration les états financiers 2017-2018 audités par le Vérificateur général du Québec;
- procédé à l'évaluation du fonctionnement du comité de vérification et de la performance de ses membres pour 2017-2018;
- examiné les rapports trimestriels de la directrice de l'administration et des technologies à l'égard de l'évolution du budget du Conservatoire;
- assuré le suivi du plan des infrastructures du Conservatoire dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI);
- assuré le suivi du plan culturel numérique (PCN) du Conservatoire;
- recommandé au conseil d'administration une modification au régime d'emprunts du Conservatoire valide jusqu'au 31 octobre 2019;
- reçu une présentation des processus financiers en matière de dotation;
- reçu une présentation du plan d'effectif du personnel administratif du Conservatoire;
- étudié un projet de politique de gestion des risques;
- assuré le suivi du projet de refonte du site Web du Conservatoire;
- étudié la directive de divulgation des actes répréhensibles;
- reçu la présentation des processus financiers (processus et contrôles internes en vigueur).

Des mesures d'optimisation des ressources ont été mises en œuvre au cours de 2018-2019, dont certaines relatives aux ressources financières qui ont été soumises au comité de vérification. Un plan formel d'utilisation optimale des ressources sera soumis au comité de vérification au cours de l'exercice 2019-2020.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Le comité de ressources humaines a tenu 5 séances au cours de l'année 2018-2019 (3 séances ordinaires et 2 séances extraordinaires), durant lesquelles il a notamment :

- reçu le tableau de bord des ressources humaines 2017-2018;
- reçu le plan de travail du service des ressources humaines et de la rémunération pour 2018-2019;
- procédé à l'évaluation du fonctionnement du comité de ressources humaines et de la performance de ses membres pour 2017-2018;
- recommandé l'adoption de la politique sur la consommation de drogues, d'alcool et de médicaments au travail;
- recommandé la révision du règlement sur la délégation des pouvoirs en matière de ressources humaines et de rémunération;
- analysé la politique sur visant à prévenir et contrer les violences les violences à caractère sexuel;
- assuré le suivi des négociations des conventions collectives;
- étudié et approuvé le processus de recrutement d'un nouveau secrétaire général;
- reçu la présentation du projet de cadre d'effectifs révisé;
- reçu la proposition d'organigramme révisé.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le comité de la planification stratégique s'est réuni pour une dernière fois au cours de l'exercice 2018-2019, en vue de finaliser ses travaux, de recommander l'adoption d'une version amendée du plan stratégique 2018-2022 du Conservatoire et de faire le point sur le processus et les étapes d'élaboration de la planification stratégique. Au 30 juin 2019, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec était en attente de l'approbation de son plan stratégique 2018-2022 par le Gouvernement du Québec.

RAPPORT D'ASSIDUITÉ DES MEMBRES AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

	Conseil d'administration	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification	Comité des ressources humaines	Comité de la planification stratégique
Marie-France Maheu, présidente	10/10	7/7	6/6		1/1
Louis Babin	10/10	7/7			1/1
Benoît Dagenais	6/9				
Sébastien Dhavernas	2/10	3/7			
Mario Doucette-Poirier*	1/7				
Jocelyne Faucher	7/10				1/1
Marlene Finn	5/9			4/5	
Chantal Garon	2/3				
Marie Gignac	6/10				
Prudence Hannis	6/10			4/5	
Marc Lalonde*	2/2				1/1
Nathalie Letendre*	4/4				
Jean-Sébastien Ouellette*	6/7				
Patrick Ouellet*	1/2				
Annie Pagé	7/10			5/5	
Régis Rousseau	9/9				
Jean St-Jules*	8/9				
Gaétan St-Laurent	10/10			5/5	
Vincent Tanguay	9/10	7/7	6/6		
Florence Tremblay*	1/2				
Marjolaine Viel	9/10		6/6		

* Mario Doucette-Poirier, à compter d'octobre 2018
Chantal Garon, de septembre 2018 à février 2019
Marc Lalonde, jusqu'en septembre 2018
Nathalie Letendre, à compter de février 2019
Jean-Sébastien Ouellette, à compter d'octobre 2018
Patrick Ouellet, jusqu'en septembre 2018
Jean St-Jules, jusqu'en juin 2019
Florence Tremblay, jusqu'en octobre 2018

RENSEIGNEMENTS À L'ÉGARD DE LA RÉMUNÉRATION

Rémunération et avantages des administrateurs

Conformément à la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (RLRQ, c. C-62.1), les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés mais ils ont cependant droit au remboursement de leurs dépenses. Au cours de l'exercice 2018-2019, le budget de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités était de 18 000 $.

Honoraires payés à l'auditeur externe

Aucun honoraire n'est versé à l'auditeur externe du Conservatoire. En vertu de l'article 60 de la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (RLRQ, c. C-62.1), l'auditeur externe est le Vérificateur général du Québec.

GOUVERNANCE (SUITE)

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

Titre	Rémunération totale[1]
Directeur général	40 888 $[2]
Directrice générale	60 625 $[3]
Directrice de l'administration et des technologies	121 669 $[4]
Directeur des études	123 382 $
Directrice du Conservatoire de musique de Montréal	123 382 $

1. La rémunération totale présentée est celle versée au cours de l'année 2018-2019 sur la base de l'échelle de traitement applicable.
2. Pour la période du 1er juillet au 28 septembre 2018.
3. Pour la période du 4 février au 30 juin 2019.
4. Incluant une prime de désignation pour l'intérim du directeur général.

   Ces cadres bénéficient de l'assurance collective SSQ. Ce régime d'assurance collective assure les protections du régime pour le personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec. Les taux des primes applicables sont déterminés par l'assureur et reflètent des taux de primes à la charge de l'employé et des taux de primes assumés par l'employeur. Quant à l'assurance salaire de longue durée et complémentaire d'assurance salaire de longue durée, le pourcentage est déterminé annuellement par l'assureur.

Natalie Fontalvo, finissante du CADQ dans l'interprétation de leur création, la pièce *Le Cinquième pétale*, une première création en théâtre jeunesse pour le CADQ.

Photo : Vincent Champoux

ORGANIGRAMME DE GOUVERNANCE ET DE DIRECTION

au 30 juin 2019

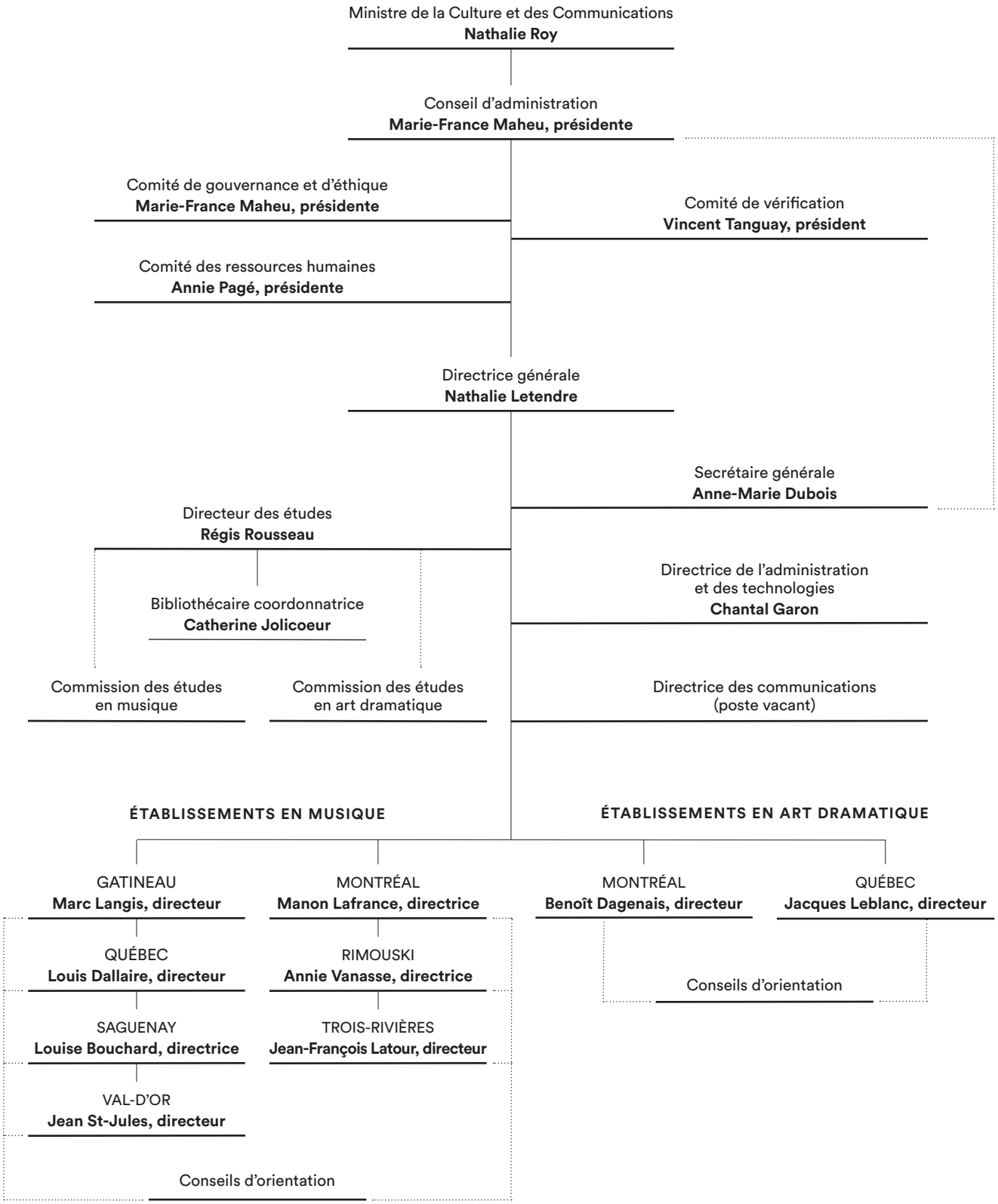

COMITÉ DE DIRECTION ET COLLÈGE DES DIRECTEURS

Depuis février 2019, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ) procède à des réunions régulières de son comité de direction, composé de la directrice générale, du directeur des études et de la directrice de l'administration et des technologies, auquel se joint également la secrétaire générale. Le comité de direction veille notamment à la mise en œuvre du plan d'action en lien avec les objectifs stratégiques du Conservatoire, et échange sur le suivi des dossiers stratégiques et de gouvernance dans une dynamique de partage d'information favorisant la prise de décision.

Le Collège des directeurs du Conservatoire est composé du comité de direction et des directeurs et directrices de chaque établissement d'enseignement du Conservatoire (9). Cette instance, dont les réunions sont régulières, permet l'échange d'information, le partage de bonnes pratiques et permet au groupe de travailler en toute collégialité pour un développement intégré du Conservatoire, partout au Québec.

Photo : Vincent Champoux

Sur la photo, dans l'ordre habituel :
Benoît Dagenais, directeur du CADM, **Jean-François Latour**, directeur du CMTR, **Annie Vanasse**, directrice du CMR, **Régis Rousseau**, directeur des études du CMADQ, **Marc Langis**, directeur du CMG, **Manon Lafrance**, directrice du CMM, **Jean St-Jules**, directeur retraité du CMVD, **Jacques Leblanc**, directeur du CADQ, **Nathalie Letendre**, directrice générale du CMADQ, **Louis Dallaire**, directeur du CMQ et **Louise Bouchard**, directrice du CMS.

Absente sur la photo :
Chantal Garon, directrice de l'administration et des technologies.

Nathalie Letendre, M.A.P., ASC, directrice générale

Nathalie Letendre est titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'ÉNAP, d'un baccalauréat en études françaises de l'Université de Sherbrooke et d'une certification en gouvernance de sociétés (ASC) de l'Université Laval. Auparavant, elle a occupé le poste de directrice des communications, des affaires publiques et du recrutement étudiant à l'Université TÉLUQ et travaillé près de 20 ans dans différents ministères et organismes fédéraux, dont la Gendarmerie royale du Canada, Environnement Canada et la Garde côtière canadienne.

Convaincue que pour faire avancer des causes, il faut s'impliquer, elle siège à différents conseils d'administration et comités dont la Commission des champs de bataille nationaux (2018 à aujourd'hui), Canal Savoir (2014 à 2018), l'Association des cadres de l'Université TÉLUQ (2015 à 2018), la Société québécoise des professionnels en relations publiques (2015-2016) et l'Orchestre d'Harmonie des Chutes (2004-2010).

Régis Rousseau, directeur des études

Musicien et gestionnaire, l'organiste Régis Rousseau a un parcours professionnel diversifié. Directeur des études du réseau du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec depuis 2014, il a été auparavant directeur du Conservatoire de musique de Saguenay à partir de 2008. Diplômé de cette même institution (Premier Prix en orgue en 1987), de l'Université Concordia (Artist Diploma en 1989) et de l'Université de Montréal (Doctorat en musique en 1994), il s'est aussi perfectionné en France grâce à des bourses du Conseil des Arts du Canada, du ministère de la Culture du Québec et du gouvernement français. Ses nombreux intérêts l'ont poussé à assumer différentes fonctions dans le domaine artistique : concertiste et accompagnateur, organiste titulaire dans plusieurs églises dont Très-Saint-Nom-de-Jésus à Montréal, chef de chœur et professeur d'orgue. Il est cofondateur du Festival Orgue et couleurs (Montréal) qu'il a dirigé de 1999 à 2008. À ce titre, il recevait en 2002 le prix Opus de Directeur artistique de l'année décerné par le Conseil québécois de la musique, organisme qu'il a présidé ensuite de 2006 à 2008. Il siège au conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec depuis mars 2013.

Chantal Garon, CPA, CA, directrice de l'administration et des technologies

Détentrice du titre de comptable professionnel agréé (CPA), d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval, et également d'une maîtrise en gestion de projets de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), Chantal Garon possède une longue expérience en gestion financière et administrative dans le secteur parapublic. Depuis août 2016, elle occupe le poste de directrice de l'administration et des technologies du Conservatoire. À ce titre, M^{me} Garon dirige le service des ressources financières, matérielles et technologiques ainsi que celui des ressources humaines et de la rémunération.

Gestionnaire axée sur les résultats, Chantal Garon est reconnue pour son leadership et sa capacité à rallier les membres de l'organisation autour d'une vision commune en créant un milieu de travail harmonieux où la contribution de chacun est reconnue.

Benoît Dagenais, directeur du Conservatoire d'art dramatique de Montréal (CADM)

Benoît Dagenais a fait ses études au CADM et était de la cohorte de finissants en Jeu en 1977. Depuis, on a pu le voir tant au théâtre, qu'aux petit et grand écrans. Ainsi, au fil des ans, il participe à plus de 80 productions théâtrales : *Le théâtre de chambre*, *Les bas fonds*, *La mégère apprivoisée*, *Après la chute*, *Pop-corn*, *Lorenzacio*, *Le malade imaginaire*. Il a de plus créé de nombreux textes québécois à Espace Libre et Espace Go, au Théâtre d'Aujourd'hui et au Théâtre de Quat'Sous. À la télévision, il était des séries : *Montréal P.Q.*, *Watatatow*, *Fortier*, *Le musée Eden*, *La galère* ainsi que dans plusieurs autres séries pour la jeunesse. Au cinéma, il a été dirigé, entre autres, par Pierre Falardeau dans *Le party* et *15 février 1839*. Il a fait aussi plusieurs mises en scène pour les finissants du Conservatoire d'art dramatique de Montréal.

Benoît Dagenais enseigne au Conservatoire d'art dramatique de Montréal depuis 1993. Il a assuré l'intérim de la direction du Conservatoire en 2007. Il est de retour à la direction depuis 2012.

Jacques Leblanc, directeur du Conservatoire d'art dramatique de Québec (CADQ)

Jacques Leblanc est un comédien et metteur en scène québécois né en 1958 à Trois-Rivières dans la région de la Mauricie au Québec. Il a été de 2004 à 2016 directeur artistique du Théâtre de la Bordée. Il est directeur du CADQ depuis mai 2016.

D'abord formé en violon au Conservatoire de musique de Trois-Rivières, il se dirige ensuite vers le théâtre, et est diplômé du CADQ en 1981. Il a joué sur toutes les scènes du Québec. On l'a vu au Trident, à la Bordée, au Théâtre du Bois de Coulonge, au Théâtre Repère, au Théâtre du Nouveau Monde, au Théâtre d'Aujourd'hui, au Théâtre du Rideau Vert, au Théâtre Denise-Pelletier, au Centre national des arts d'Ottawa. Il a fait de nombreuses tournées qui l'ont mené partout au Québec et en France.

Il a joué sous la direction de nombreux metteurs en scène dont Robert Lepage, Serge Denoncourt, Jean-Pierre Ronfard, Lorraine Côté, Patric Saucier, Claude Poissant, Lorraine Pintal, Michel Nadeau, Gill Champagne, Bertrand Alain, Guillermo de Andrea.

Au début des années 2000, il se spécialise dans la mise en scène d'opéra. Il enseigne le jeu aux apprentis chanteurs à la Faculté de musique de l'Université Laval et est responsable et metteur en scène à l'atelier d'opéra de cette institution.

Marc Langis, directeur du Conservatoire de musique de Gatineau (CMG)

Directeur au Conservatoire de musique de Gatineau depuis 2015, Marc Langis a partagé la scène avec Céline Dion pendant 20 ans avant sa nomination au Conservatoire.

Natif de Trois-Rivières, sa passion pour la musique remonte à son tout jeune âge. Il débute sa formation musicale au Conservatoire de musique de Trois-Rivières. Par la suite, l'étude du chant choral le met en contact avec le répertoire des grands maîtres de la Renaissance et de la période baroque en particulier, en plus de lui permettre de découvrir la chanson française ainsi qu'une vaste sélection d'œuvres populaires provenant de différentes traditions musicales du monde entier. Il débute son apprentissage de la basse vers l'âge de treize ans.

Bachelier de l'Université McGill, M. Langis détient une maîtrise en Interprétation Jazz de l'Université de Miami, Floride. Compositeur respecté, il a également écrit plusieurs chansons à succès pour des artistes reconnus. Très en demande à une époque comme musicien de studio, il a joué sur plus d'une soixantaine d'albums, notamment aux côtés de Robert Charlebois, Isabelle Boulay, Daniel Lavoie ou encore Jean-Pierre Ferland. Il a entre autres participé à la création de la musique d'*Alegria* du Cirque du Soleil aux côtés du compositeur René Dupéré.

Manon Lafrance, directrice du Conservatoire de musique de Montréal (CMM)

Trompettiste renommée, Manon Lafrance est directrice du Conservatoire de musique de Montréal, son *alma mater*, depuis 2012.

Au cours de sa carrière, la musicienne a participé à plus de 50 albums. Elle a été la première femme à se joindre au célèbre quintette de cuivres Canadian Brass, au sein duquel elle a pris part à plusieurs concerts et tournées, notamment au Canada, aux États-Unis et au Mexique, et à l'enregistrement de trois disques.

Elle a aussi pris part à plusieurs tournées aux États-Unis, en Europe et au Japon avec divers ensembles, dont l'Orchestre symphonique de Montréal et Les Violons du Roy.

Manon Lafrance est trompette solo de l'Orchestre symphonique de Laval et de l'Orchestre symphonique de Longueuil. Elle s'est jointe au CMM en 1997 à titre de professeure de trompette. Elle y enseigne toujours de même qu'à l'Académie internationale de musique et de danse du Domaine Forget depuis 2001.

Louis Dallaire, directeur du Conservatoire de musique de Québec (CMQ)

Originaire de Chicoutimi, Louis Dallaire y étudie le violoncelle au Conservatoire de musique de Saguenay. Il poursuit ses études à l'Université McGill et y obtient un baccalauréat en interprétation et complète sa formation au Conservatoire de musique de Montréal où il obtient son diplôme d'études supérieures avec le regretté Walter Joachim. Familier de la pédagogie musicale, il a enseigné entre autres au Cégep de Drummondville et au Conservatoire de musique de Val-d'Or. Membre de plusieurs ensembles de la région de Montréal, de l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières et de celui de Drummondville, il a reçu une formation orchestrale avec l'Orchestre des jeunes du Québec dont il est devenu le gérant à la fin de son séjour. Il a été directeur général au Concours de musique du Canada de 1995 à 2009. Il devient alors directeur du Conservatoire de musique de Trois-Rivières puis, en 2010, il est nommé au Conservatoire de musique de Québec. De 2016 à 2018, il a été l'un des administrateurs siégeant sur le conseil d'administration du Conseil québécois de la musique.

Annie Vanasse, MBA, Adm.A., directrice du Conservatoire de musique de Rimouski (CMR)

Avant d'arriver à la direction du CMR en 2018, Mme Vanasse enseignait la contrebasse au Conservatoire de musique de Saguenay, où elle a d'ailleurs étudié à ses débuts. Elle enseignait aussi à l'École de musique de Chicoutimi et au Camp Musical du Saguenay–Lac-Saint-Jean. En 1993, elle a joint les rangs de l'Orchestre symphonique du Saguenay–Lac-Saint-Jean, et y a été contrebasse solo à partir de 2001. M^me^ Vanasse se produit régulièrement avec différents ensembles, dont le Quatuor Saguenay, La Pietà, Les Violons du Roy et les orchestres symphoniques de Québec, de Sherbrooke et de Rimouski. Elle siège au conseil d'administration de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec depuis 2010 et à celui de la Fédération des Associations de Musiciens Éducateurs du Québec depuis 2018. Lauréate d'un premier prix à l'unanimité en contrebasse et en musique de chambre, ainsi que détentrice d'un certificat de stage de perfectionnement orchestral du Conservatoire, elle a de surcroît obtenu de nombreuses bourses et a été lauréate de plusieurs concours. En plus de diriger le CMR, elle y enseigne la contrebasse.

M^me^ Vanasse détient une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université du Québec à Montréal. Elle a œuvré en gestion pour diverses organisations des secteurs de la culture, de l'éducation, du tourisme et des technologies.

Louise Bouchard, directrice du Conservatoire de musique de Saguenay (CMS)

En 2015, Louise Bouchard est devenue directrice Conservatoire de musique de Saguenay, sa ville d'origine, après y avoir enseigné la flûte traversière pendant 29 ans. Elle enseigne aussi la musique de chambre et la flûte dans plusieurs camps musicaux d'été.

Premier prix en flûte et en musique de chambre et diplômée en études supérieures du Conservatoire de musique de Saguenay, elle a obtenu un diplôme de concert de l'Université McGill, sous la direction de Thimothy Hutchins. Elle a également suivi des stages de formation avec les maîtres suivants : Geoffrey Gilbert, Julius Baker, Trevor Wye, Raymond Guiot, Jeanne Baxtresser et Alain Marion.

Elle a donné de nombreux concerts comme soliste ou chambriste, dont une tournée canadienne avec le quatuor La Piémontoise et une tournée dans l'Ouest canadien avec le guitariste Brian Townsend en 1993.

Membre du Quintette à vent et flûte solo de l'Orchestre symphonique du Saguenay–Lac-Saint-Jean, elle fut membre de plusieurs orchestres symphoniques dont l'Orchestre des jeunes du Québec, celui de l'Université McGill, l'Orchestre symphonique réseau des conservatoires de musique du Québec et l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières.

Jean-François Latour, directeur du Conservatoire de musique de Trois-Rivières (CMTR)

Le pianiste Jean-François Latour a joué en Chine, au Japon et en Afrique du Sud ainsi que dans plusieurs grandes villes d'Amérique du Nord et d'Europe, dont Paris, Toulouse, Genève, Hambourg, Bruxelles, Washington D.C., Baltimore et Chicago. On a pu l'entendre sur les ondes de la Radio Suisse-Romande, la Radio Audizioni Italiane, la Radio-Télévision Belge de la langue Française, la Chicago Classical Radio, la Vermont Public Radio et la Société Radio-Canada. Jean-François Latour a fait ses débuts avec orchestre à l'âge de 11 ans avec, l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières. Depuis, il a joué avec le Baltimore Symphony Orchestra, le Victoria Symphony Orchestra, le Oakville Symphony Orchestra, le Kamloop Symphony Orchestra, le Vermont Mozart Festival Orchestra, l'Orchestre Métropolitain, le Hilton Head Orchestra, l'Orchestre Symphonique de Québec et l'Orchestre Symphonique de Longueuil. Désirant faire des liens entre les différentes formes d'arts, M. Latour a collaboré avec la Compagnie de danse Marie Chouinard pour la chorégraphie des 24 Préludes de Chopin. Monsieur Latour a enseigné à l'École de musique de Verdun, à l'École de musique Vincent-d'Indy ainsi qu'à l'Université de Sherbrooke. Il occupe le poste de directeur du Conservatoire de musique de Trois-Rivières depuis 2017.

Jean St-Jules, directeur du Conservatoire de musique de Val-d'Or (CMVD)[1]

Jean St-Jules commence l'étude de la flûte avec André-Gilles Duchemin à l'école Vincent-d'Indy, puis il poursuit ses études avec Lise Daoust à l'Université de Montréal où il obtient un baccalauréat en interprétation. Par la suite, il obtient un certificat en pédagogie à l'Université de Sherbrooke. Parallèlement à ces formations, il travaille tant dans le milieu de la chanson au Festival International de la chanson de Granby que dans le milieu théâtral au Grand Théâtre de Québec.

Après quelques années dans le domaine de l'enseignement public, il complète, en obtenant un Premier prix, le niveau concours au Conservatoire de musique de Val-d'Or dans la classe de Josée Blackburn.

Très impliqué dans le domaine du développement musical en région, Jean St-Jules a œuvré dans les écoles publiques, auprès des harmonies scolaires, des chorales et de diverses manifestations musicales.

Entre 1988 et 2005, il enseigne la musique à la commission scolaire de l'Or-et-des-Bois. Il a été professeur au CMVD à partir de 1990. Il assurait l'intérim à la direction de cette institution depuis décembre 2004 lorsqu'il en fût nommé directeur en septembre 2005. Il y a assumé ces fonctions jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018-2019.

1. À noter que M. Jean St-Jules a quitté ses fonctions à titre de directeur du Conservatoire de musique de Val d'Or le 27 juin 2019, et a été remplacé par M[me] Isabelle Trottier, dont la nomination à cette fonction a été approuvée par le conseil d'administration le 27 juin 2019, pour une entrée en fonction à une date ultérieure.

Les élèves de troisième année en Jeu du CADM ont produit la pièce *Dans la République du bonheur*, de Martin Crimp, dans une mise en scène de Geoffrey Gaquère, du 26 octobre au 3 novembre 2018.

Photo : Philippe Beauchemin

EFFECTIF ÉTUDIANT

EFFECTIF ÉTUDIANT EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE | PROGRAMMES RÉGULIERS

MUSIQUE	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Préparatoire	89	88	84	43	60	57	40	**461**
Collégial	20	42	30	50 *	11	13	16	**182**
1er cycle universitaire	7	72	37	9	3	3	2	**133**
2e cycle universitaire	3	45	11	0	0	2	0	**61**
Stage de perfectionnement	0	6	0	0	0	0	0	**6**
Total	**119**	**253**	**162**	**102**	**74**	**75**	**58**	**843**

* Incluant 38 élèves inscrits au programme de DEC préuniversitaire Musique Jazz-pop du Cégep de Rimouski auxquels le Conservatoire de musique de Rimouski offre la formation spécifique

ART DRAMATIQUE	CADM	CADQ	Total
Jeu (1er cycle universitaire)	30	34	**64**
Scénographie (1er cycle universitaire)	-	9	**9**
Mise en scène et création (2e cycle universitaire)	-	1	**1**
Total	**30**	**44**	**74**

EFFECTIF ÉTUDIANT EN MUSIQUE | PROGRAMMES EXTERNES

MUSIQUE	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Volet éveil musical	2	2	0	12	0	5	0	**21**
Volet général	30	10	5	115	38	41	4	**243**
Volet préconservatoire	6	0	24	1	0	5	0	**36**
Total	**38**	**12**	**29**	**128**	**38**	**51**	**4**	**300**

La section des premiers violons de l'orchestre du CMQ.
Photo : Louise Leblanc

SANCTION DES ÉTUDES

SANCTION DES ÉTUDES EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE | PROGRAMMES RÉGULIERS

MUSIQUE	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Certificat de perfectionnement post-maîtrise	0	6	0	0	0	0	0	**6**
Maîtrise en musique (M. Mus.)	2	9	3	0	0	1	0	**15**
Certificat et diplôme de 2e cycle universitaire	1	9	0	0	0	1	0	**11**
Baccalauréat en musique (B. Mus.)	1	13	3	2	0	1	0	**20**
Certificat et diplôme de 1er cycle universitaire	0	7	2	0	0	0	0	**9**
Diplôme d'études collégiales en musique (DEC)	3	15	9	10 *	2	1	2	**42**
Certificat d'études collégiales	4	15	14	9	2	1	3	**48**
Certificat d'études préparatoires	4	9	8	1	0	5	5	**32**
Total	**15**	**84**	**39**	**22**	**4**	**10**	**10**	**184**

* Incluant 3 diplômés du programme de DEC préuniversitaire Musique Jazz-pop du Cégep de Rimouski

ART DRAMATIQUE	CADM	CADQ	Total
Diplôme de 2e cycle universitaire	S/O	1	**0**
Diplôme de 1er cycle universitaire	8	14	**22**
Total	**8**	**15**	**22**

Concert de la classe de chant du CMG, 22 novembre 2017.
Ensemble vocal de Renée Lapointe 2017-2018.
Photo : Denis Thibault

DIPLÔMÉS EN ART DRAMATIQUE

Diplôme de 1er cycle universitaire

JEU	
Boily, David	CADQ
Cherrat-Naghshi, Gaïa	CADQ
Déziel, Alexis	CADM
Dion- Garneau, Marie	CADQ
Earle, Capucine	CADM
F. Savoie, Noémie	CADQ
Fontalvo Silvera, Luz Natalie	CADQ
Gagné-Lavoie, Alexandra	CADM
Gagné-Roy, Odile	CADQ
Gingras-St-Aubin, Laurianne	CADM
Gouin-Arsenault, Célia	CADM
Lahaye, Félix	CADM
La Rochelle, Samuel	CADQ
Lussier, Marie-Eve	CADQ
Roberge, Maureen	CADQ
Savoie, William	CADQ
Voltaire, Emma	CADM
SCÉNOGRAPHIE	
Bilodeau, Arianne	CADQ
Gagné, Delphine	CADQ
Huguenin, Jeanne	CADQ
Paquet, Annie-Isabelle	CADQ
MISE EN SCÈNE ET CRÉATION	
Bouchard, Mélissa	CADQ

Photo : Pascal Pépin

Photo : Philippe Beauchemin

1. David Beaudry et Caroline Vasseur, des élèves du CMTR, lors du concert d'orchestre *Voyage à travers le XXe siècle* du 14 avril 2019.
2. Laurianne St-Aubin, finissante en Jeu du CADM, dans la pièce *Dans la République du bonheur*, de Martin Crimp, dans une mise en scène de Geoffrey Gaquère, du 26 octobre au 3 novembre 2018.

SANCTION DES ÉTUDES (SUITE)

DIPLÔMÉS EN MUSIQUE

Certificat de perfectionnement post-maîtrise en musique

Bouchard, Isabelle	Violon		CMM
Dompierre-Smith, Geneviève	Chant		CMM
Franco Murillo, Fernando	Composition | Électroacoustique		CMM
Guiollot, Léo	Percussion		CMM
Lavoie, Alexandre	Percussion		CMM
Urbain, Timothée	Piano		CMM

Maîtrise en musique (M. Mus.)

Bouchard, Isabelle	Violon		CMM
Bourgault, Antonin	Saxophone		CMM
Chartré Lefebvre, Corine	Cor	[CMG]	CMM
Descôteaux, Marie-Pier	Trompette		CMTR
Doucette-Poirier, Mario	Saxophone	[CMM]	CMG
Gauthier-Bellerose, Bruno	Guitare		CMM
Habib, Christ	Guitare		CMG
Lajoie, Rosane	Piano		CMM
Moreau, Philippe	Guitare		CMQ
Morin, Stéphanie	Flûte	[CMR]	CMM
Poulin, Elise	Hautbois		CMM
Ramadan, Sarah	Clarinette		CMQ
Rancourt, Vincent	Cor		CMM
Roussel, Carole-Anne	Chant	[CMVD]	CMQ
Sicard, Roxanne	Violon		CMM

Diplôme de 2e cycle autre que la maîtrise

Dallaire, Félix	Guitare		CMG
Dompierre-Smith, Geneviève	Chant		CMM
Drolet, Marie-Claire	Chant		CMM
Dugas, Théo	Piano	[CMM]	CMTR
Grenier, Maxime	Accompagnement	[CMTR]	CMM
Martin, Hans	Composition		CMM
Ngai, Christine	Piano		CMM
Pion, Élisabeth	Piano		CMM
Poliquin-Michaud, Edouard	Percussion		CMM
Sirois, William	Violon		CMM
Solis, Charles-Antoine	Trompette		CMM

[CM] Établissement fréquenté antérieurement

DIPLÔMÉS EN MUSIQUE (SUITE)

Baccalauréat en musique (B. Mus.)

Balthazar, Alexanne	Guitare		CMM
Bégin, Dominique	Violon		CMQ
Chartré Lefebvre, Corine	Cor		CMM
Dallaire, Félix	Guitare		CMG
Filion, Audréanne	Violoncelle		CMM
Gaudreau, Laurence	Violoncelle		CMM
Gingras, Alexis	Piano	[CMVD]	CMM
Lafrance, Viviane	Flûte		CMTR
Lane Lépine, Rosalie	Chant		CMM
Langlois, Agnès	Violoncelle		CMM
Lavoie, Paul	Saxophone		CMR
Lavoie-Ladouceur, Thierry	Alto		CMM
Marcotte, Sandy	Clarinette		CMQ
Marotte, Félix	Flûte		CMM
Martin, Gabrielle	Contrebasse		CMM
Poirier-Molina, Emilia	Violon		CMM
Rosa-Boily, Céline	Guitare		CMM
Sakata, Naoko	Piano		CMQ
Skelling-Marquis, Olivier	Piano		CMR
Vézina, Gabrielle	Chant		CMM

Diplôme de 1er cycle autre que le baccalauréat

Cardinal-Fleming, Adam	Hautbois		CMM
David, Kyle	Hautbois		CMM
Dompierre-Smith, Geneviève	Chant		CMM
Lajoie, Sacha	Composition		CMQ
Madore, Xavier	Électroacoustique		CMM
Marois, Rébecca	Composition	[CMTR]	CMQ
Soumah, Corie Rose	Composition		CMM
Tellier-Craig, Roger	Composition électroacoustique		CMM
Tobon, Bruno	Violoncelle		CMM

[CM] Établissement fréquenté antérieurement

SANCTION DES ÉTUDES (SUITE)

DIPLÔMÉS EN MUSIQUE (SUITE)

Diplôme d'études collégiales (DEC) en musique

Auclair, Samuel	Violon		CMQ
Barrette, Jean	Clarinette		CMQ
Berthiaume, Rébecca	Violon		CMQ
Chaput, Philippe	Contrebasse		CMM
Côté, Tania	Chant		CMS
Demers, Natacha	Chant	[CMM]	CMG
Dionne, Camille	Chant		CMR
Dubé-Bérubé, Cédric	Guitare		CMR
Duguay, Juliette	Harpe		CMM
Dumoulin, Chloé	Piano		CMM
Fournier, Théo	Saxophone		CMM
Gallant, Roxanne	Saxophone		CMR
Gonzalez Mora, Sebastian	Alto		CMM
Goulet, Sébastien	Saxophone		CMVD
Houde, Emmanuel	Violon		CMQ
Lamontagne, François	Violoncelle		CMS
Larochelle, Julie	Piano		CMVD
Laurain, Florence	Flûte		CMM
Laveau, Laurie-Ann	Clarinette		CMQ
Lavoie, Guy	Saxophone		CMR
Le Duc-Moreau, Frédérique	Alto		CMM
Lefebvre, Justine	Violoncelle		CMM
Lefebvre-Pellegrino, Élie	Guitare	[CMTR-CMVD]	CMQ
Lemieux-Després, Ariane	Flûte		CMM
Mc Candless, Rébecca	Violon		CMQ
McAllister, William	Guitare		CMG
Ménard, Jérémie	Clarinette	[CMG]	CMG
Méthot, Evelyne	Violoncelle		CMM
Miron-Perreault, Alexandra	Violon		CMM
Ouellette, Marcelin	Guitare		CMM
Saucier-Lafond, Anaïs	Violon		CMQ
Seube, Héloïse	Clavecin		CMR
Tessier, Noé	Violon		CMTR
Tremblay, Marie	Violon		CMR
Trudel, Élisa	Violon		CMR
Veilleux, Rébecca	Chant		CMQ
Vial-Redmond, Yohan	Clavecin		CMM
Vu, My-Lan	Basson		CMM
Vu, Thi-Trieu-Duong	Orgue		CMM

[CM] Établissement fréquenté antérieurement

Orchestre symphonique du CMM.
Photo : Alexandre Lirette

GESTION ET CONTRÔLE DE L'EFFECTIF

PERSONNEL

Au 30 juin 2019, le Conservatoire comptait 317 employés réguliers, occasionnels et de diverses catégories d'emploi oeuvrant dans ses 9 établissements d'enseignement ainsi qu'à son siège social.

Catégorie d'emploi	Postes réguliers	Postes occasionnels	Total des postes
Personnel d'encadrement	16	-	**16**
Personnel professionnel	11	-	**11**
Personnel enseignant	91	124	**215**
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	51	1	**52**
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	17	6	**23**
Total	**186**	**131**	**317**

Geneviève Coulombe, soprano, étudiante au CMS, photographiée lors de la présentation de l'opéra *Les noces de Figaro* de Wolfgang Amadeus Mozart, en avril 2019.

Photo : Michel Baron

Dans la république du bonheur avec les finissants en Jeu du CADM. Une pièce de Martin Crimp, dans une mise en scène de Geoffrey Gaquère, du 26 octobre au 3 novembre 2018.

Photo : Philippe Beauchemin

DOTATION

En 2018-2019, le Conservatoire a pourvu 29 postes par concours pour combler des postes réguliers et occasionnels afin de pallier les départs d'employés, effectuer des remplacements ou combler de nouveaux besoins pédagogiques et organisationnels.

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

En 2018, le Conservatoire a consacré 169 717 $ à la formation de son personnel, soit 1,22 % de sa masse salariale. Cet investissement se traduit par près de 1 248 heures d'activité de développement. Les formations ont porté particulièrement sur le développement des compétences de gestion du personnel d'encadrement, les activités de perfectionnement des professeurs et l'acquisition et le maintien des compétences administratives.

CONTRATS DE SERVICE

Contrats de service dont le montant est de 25 000 $ et plus, conclus entre le 1er juillet 2018 et le 30 juin 2019.

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique	1	25 000 $
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	5	550 090 $
Total des contrats de service	**6**	**575 090 $**

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 mars 2019
Personnel d'encadrement	28 672	-	28 672	**17**
Personnel professionnel	22 022	2	22 024	**11**
Personnel enseignant	194 025	899	194 924	**229**
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	87 334	619	87 953	**54**
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	26 988	314	27 302	**23**
Étudiants et stagiaires	126	-	126	**-**
Total	**359 167**	**1 834**	**361 001**	**334**
Total en ETC	**197**	**1**	**198**	

La cible transmise pour l'exercice 2018-2019 était 367 831 heures, l'organisme termine donc avec un écart de 5 442 heures. Cette économie d'heures est due à des postes vacants qui ont été comblés en cours d'année ou seront comblés au cours de la prochaine année financière.

ETC : équivalent temps complet

Prestation de Rose Gravel, Kassiopée Fortin et Florence Gauthier, élèves en violoncelle de Jacob Auclair-Fortier du CMVD à l'occasion du Palmarès 2019.

Photo : Annie Boudreault

Représentation de la pièce *White Room* d'Alexandra Badea par les élèves du CADQ. Représentation de mai 2019.

Photo : Vincent Champoux

L'Atelier d'opéra du CMM présentait *Die Fledermaus* de Strauss du 22 au 24 février 2019, sous la direction d'Alain Trudel, avec l'Orchestre symphonique du CMM.

Photo : Jean-Sébastien Jacques

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (Conservatoire) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conservatoire reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration du Conservatoire surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Conservatoire, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La directrice générale,

Nathalie Letendre

La directrice de l'administration et des technologies,

Chantal Garon, CPA, CA

Québec, le 8 novembre 2019

Vérificateur général du Québec

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2019, et l'état des résultats et du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 30 juin 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'entité n'a pas comptabilisé aux 30 juin 2019 et 2018, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que l'entité a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de l'entité et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers de l'entité respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) estimée En dollars	
	2019	**2018**
État de la situation financière		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	6 447 622	6 504 045
Subventions reportées du gouvernement du Québec	3 906 281	4 049 093
Dette nette et déficit cumulé	(2 541 341)	(2 454 952)
État des résultats et du déficit cumulé		
Subventions du gouvernement du Québec	86 389	(436 832)
Excédent annuel	86 389	(436 832)

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'entité au 30 juin 2019 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformité des opérations à la loi constitutive du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

En vertu de l'article 57 de sa loi constitutive, l'entité ne peut effectuer des paiements ou assumer des obligations, dont le coût dépasse, dans un même exercice financier, les sommes dont elle dispose pour l'exercice au cours duquel ces paiements sont effectués ou ces obligations assumées.

Or, les résultats déficitaires cumulés au 30 juin 2019 totalisant 905 545 $ (1 032 347 $ au 30 juin 2018) témoignent du fait que l'entité a effectué des paiements ou assumé des obligations dont le coût dépasse les sommes dont elle disposait. Ainsi, les dispositions de l'article 57 de la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (RLRQ, chapitre C-62.1) n'ont pas été respectées.

Par ailleurs, si l'entité avait comptabilisé ses subventions à recevoir du gouvernement du Québec estimées à 6 447 622 $ conformément à la norme comptable sur les paiements de transfert comme décrit auparavant, le déficit cumulé aurait été résorbé au 30 juin 2019. Toutefois, dans cette situation, les dispositions de l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) ainsi que celles de l'article 57 de la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (RLRQ, chapitre C-62.1) n'auraient pas été respectées.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Christine Roy, CPA auditrice, CA

Christine Roy, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 8 novembre 2019

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice clos le 30 juin 2019

	2019 Budget*	2019 Réel	2018 Réel
REVENUS			
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	29 693 6 71 $	29 854 456 $	30 620 408 $
Droits de scolarité	1 119 904	1 162 360	1 171 931
Autres revenus (note 4)	1 055 981	1 671 654	1 483 800
	31 869 556	32 688 470	33 276 139
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	17 985 428	18 118 923	17 270 330
Fournitures et approvisionnements	177 942	190 670	229 087
Frais administratif	333 394	458 054	448 657
Frais de déplacement	326 643	360 370	311 325
Informatique et technologie	1 105 250	1 000 372	902 538
Loyer	6 436 848	6 438 429	6 731 374
Services professionnels	748 470	882 255	924 349
Services d'entretien	193 860	194 898	162 629
Perte (Gain) sur dispositions ou radiations d'immobilisations corporelles	–	19 330	(474)
Intérêts sur emprunts	142 947	182 167	173 832
Amortissement des immobilisations corporelles et intérêts sur améliorations locatives	5 189 123	4 716 200	4 823 702
	32 639 905	32 561 668	31 977 349
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	**(770 349) $**	**126 802**	**1 298 790**
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		(1 032 347)	(2 331 137)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		**(905 545) $**	**(1 032 347) $**

*Certaines données du budget ont été reclassées pour rendre conformes à la présentation adoptée dans les états financiers.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 30 juin 2019

	2019	2018
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 489 744 $	8 769 392 $
Créances (note 5)	307 722	378 468
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	8 778 144	7 871 760
	18 575 610	**17 019 620**
PASSIFS		
Emprunts bancaires (note 7)	300 000	230 000
Charges à payer et frais courus (note 8)	3 736 723	3 017 262
Provision pour congés de maladie (note 9)	5 366 948	5 075 720
Provision pour vacances (note 9)	1 690 288	1 518 356
Revenus reportés (note 10)	274 123	248 763
Dû au gouvernement du Québec (note 11)	29 042	40 304
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 12)	440 138	372 148
Dettes à long terme (note 13)	37 553 421	39 594 466
	49 390 683	**50 097 019**
DETTE NETTE	**(30 815 073)**	**(33 077 399)**
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	212 956	231 185
Immobilisations corporelles (note 14)	29 696 572	31 813 867
	29 909 528	32 045 052
DÉFICIT CUMULÉ	**(905 545) $**	**(1 032 347) $**

Obligations contractuelles (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marie-France Maheu
Présidente du conseil d'administration

Nathalie Letendre
Directrice générale

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
de l'exercice clos le 30 juin 2019

	2019 Budget	2019 Réel	2018 Réel
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	**(770 349) $**	**126 802 $**	**1 298 790 $**
Variation due aux immobilisations corporelles :			
Acquisitions	–	(893 463)	(1 307 645)
Amortissement	3 464 923	2 991 428	3 007 419
Produit de disposition	–	–	474
Perte (Gain) sur dispositions ou radiations	–	19 330	(474)
	3 464 923	2 117 295	1 699 774
Variation due aux charges payées d'avance :			
Acquisitions	–	(161 363)	(300 588)
Utilisation	–	179 592	156 647
	–	18 229	(143 941)
DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	**2 694 574 $**	**2 262 326**	**2 854 623**
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		**(33 077 399)**	**(35 932 022)**
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE		**(30 815 073) $**	**(33 077 399) $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice clos le 30 juin 2019

	2019	2018
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	126 802 $	1 298 790 $
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Utilisation des charges payées d'avance	179 592	156 647
Virement des revenus reportés	(1 162 360)	(1 171 931)
Perte (Gain) sur dispositions ou radiations d'immobilisations corporelles	19 330	(474)
Dons reçus en immobilisations corporelles	(5 050)	–
Amortissement des immobilisations corporelles	2 991 428	3 007 419
Ajustement des dettes à long terme au taux effectif	6 232	8 273
Frais d'intérêts sur les dettes à long terme	159 919	147 156
Subventions constatées à titre de revenus	(72 010)	(106 260)
Subvention concernant le financement d'immobilisations	(1 099 726)	(1 634 956)
	1 144 157	1 704 664
Variation des actifs et passifs liés au fonctionnement :		
Créances	70 746	39 873
Charges payées d'avance	(161 363)	(300 588)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(906 384)	(1 206 272)
Charges à payer et frais courus	752 319	88 759
Subventions reportées du gouvernement du Québec	140 000	150 000
Revenus reportés	1 187 720	1 189 174
Provision pour vacances	171 932	9 116
Provision pour congés de maladie	291 228	(502 127)
	1 546 198	(532 065)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**2 690 355**	**1 172 599**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(921 271)	(1 246 805)
Dispositions d'immobilisations corporelles	–	474
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	**(921 271)**	**(1 246 331)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des emprunts bancaires	1 450 000	850 000
Remboursement des emprunts bancaires	(1 380 000)	(1 520 000)
Remboursement sur le dû au gouvernement du Québec	(11 262)	(11 262)
Nouvelle dette à long terme	702 100	1 671 100
Remboursement des dettes à long terme	(1 809 570)	(1 716 838)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(1 048 732)**	**(727 000)**
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**720 352**	**(800 732)**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**8 769 392**	**9 570 124**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 15)	**9 489 744**	**8 769 392**
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	1 804 538	1 237 948
Encaisse à rendement élevé	7 685 206	7 531 444
	9 489 744 $	**8 769 392 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 30 juin 2019

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (Conservatoire) a été constitué par la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (RLRQ, chapitre C-62.1).

Le Conservatoire a pour objet d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement.

Les établissements du Conservatoire ont aussi pour mission de susciter et de favoriser, dans le milieu, une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique et de l'art dramatique.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Conservatoire utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Conservatoire par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Conservatoire identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Il n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments dérivés.

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les créances (sauf les taxes à recevoir) et les subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus (sauf les avantages sociaux), la provision pour vacances, le dû au gouvernement du Québec ainsi que les dettes à long terme (à l'exclusion des obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition) sont classées dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

REVENUS

Les subventions du gouvernement du Québec, qui sont des paiements de transfert, sont comptabilisées dans les revenus dans la mesure où elles sont autorisées et que le Conservatoire a satisfait à tous les critères d'admissibilité. Elles sont présentées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Les droits de scolarité sont comptabilisés aux revenus en fonction de la période couverte par ces droits.

Les revenus d'intérêts sont constatés selon le nombre de jours de détention de la trésorerie au cours de l'exercice.

Les autres revenus sont constatés lorsque les services ont été rendus ou lorsqu'ils sont gagnés, et que la mesure et le recouvrement sont raisonnablement sûrs.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

PASSIFS

Provision pour congés de maladie

Pour le personnel enseignant, les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés sont évaluées selon une méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et, pour le personnel non enseignant, sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée.

Les deux méthodes d'évaluation utilisent chacune les hypothèses les plus probables déterminées par la direction du Conservatoire. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par le personnel, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par le personnel.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque le Conservatoire estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, étant donné que le Conservatoire ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Contrats de location

Les contrats de location auxquels le Conservatoire participe à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui est transférée sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition et inclus dans les immobilisations corporelles et les dettes à long terme. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail sans toutefois dépasser la juste valeur du bien loué.

Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils surviennent.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers du Conservatoire sont employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Équipement spécialisé	10 et 20 ans
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	5 ans
Améliorations locatives	3 et 5 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciels et développement informatique	3, 5 et 10 ans
Partitions de musique, volumes	5 et 10 ans
Détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition	
Équipement spécialisé	10 ans
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	15 et 25 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Conservatoire de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2019	2018
Ministère de la Culture et des Communications		
Frais de fonctionnement	28 655 443 $	28 849 437 $
Subvention relative aux actifs transférés (note 11)	11 262	11 262
Virement des subventions reportées constatées à titre de revenus de l'exercice (note 12)	72 010	106 260
Intérêts sur emprunt bancaires	16 015	18 493
Subvention concernant le financement d'immobilisations	1 099 726	1 634 956
	29 854 456 $	**30 620 408 $**

4. AUTRES REVENUS

	2019	2018
Programme de formation Populaire Jazz au conservatoire de musique de Rimouski	584 550 $	547 342 $
Location de salles	508 118	477 501
Intérêts	220 987	169 591
Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	158 255	105 734
Exercices pédagogiques	106 000	101 595
Dons reçus en immobilisations corporelles	5 050	–
Autres	88 694	82 037
	1 671 654 $	**1 483 800 $**

5. CRÉANCES

	2019	2018
Taxes à recevoir	221 446 $	276 474 $
Intérêts à recevoir	13 591	12 772
Autres (location de salles, droits de scolarité)	72 685	89 222
	307 722 $	**378 468 $**

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec se détaillent comme suit :

	2019	2018
Intérêts payés et non remboursés sur les emprunts bancaires	12 413 $	6 269 $
Intérêts courus sur les dettes à long terme – Fonds de financement	49 947	44 926
Subvention du ministère de la Culture et des Communications	8 715 784	7 820 565
	8 778 144 $	**7 871 760 $**

7. EMPRUNTS BANCAIRES

En vertu du décret 254-2019 du gouvernement du Québec, daté du 20 mars 2019, le Conservatoire est autorisé à contracter des emprunts à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, jusqu'à concurrence de 4 395 822 $ échéant le 31 octobre 2019 (2018 : 5 414 306 $).

Fonctionnement

Le gouvernement du Québec a autorisé le Conservatoire par décret à contracter une marge de crédit relative au fonctionnement du Conservatoire pour un montant maximum de 1 000 000 $. Aux 30 juin 2019 et 2018, le Conservatoire n'avait pas contracté cet emprunt.

Maintien des actifs

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts bancaires relatifs aux immobilisations et à leur maintien, incluant les frais d'emprunts prévus au moment du financement à long terme, s'élève à 3 395 822 $ (2018 : 4 414 306 $).

	2019	2018
Marge de crédit remboursable à demande, portant intérêt à taux fixe de 2,256 % (2018 : 1,941 %), échéant le 29 juillet 2019	**300 000 $**	**230 000 $**

8. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2019	2018
Traitements	2 418 302 $	1 801 100 $
Avantages sociaux	773 774	537 733
Fournisseurs	354 607	485 599
Intérêts courus à payer au Fonds de financement	49 947	44 926
Intérêts courus à la Société québécoise des infrastructures	140 093	147 904
	3 736 723 $	**3 017 262 $**

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Conservatoire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2019, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP et le RRCE est passé de 10,97 % à 10,88 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,82 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1er janvier 2019 (2,97 % au 1er janvier 2018) de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, le Conservatoire verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2019 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (5,94 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2018).

Les cotisations du Conservatoire, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 216 588 $ (2018 : 1 285 593 $). Les obligations du Conservatoire envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour vacances et congés de maladie

	2019		2018	
	Vacances	**Congés de maladie**	**Vacances**	**Congés de maladie ***
Solde au début de l'exercice	1 518 356 $	5 075 720 $	1 509 240 $	5 577 847 $
Charge de l'exercice	2 169 517	729 945	2 017 784	665 809
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 997 585)	(438 717)	(2 008 668)	(1 167 936)
Solde à la fin de l'exercice	**1 690 288 $**	**5 366 948 $**	**1 518 356 $**	**5 075 720 $**

* Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par le personnel enseignant et non enseignant sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction du Conservatoire.

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Le Conservatoire dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le Conservatoire.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Dans un contexte de préretraite, les employés faisant partie du personnel non enseignant peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées alors que pour le personnel enseignant, ces journées accumulées converties en mois de calendrier peuvent être utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées jusqu'à concurrence de six mois de calendrier. Ces choix sont sujets à l'approbation du directeur général. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Conservatoire. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie du personnel non enseignant au 30 juin 2019 a fait l'objet d'une actualisation, par strate d'âge, notamment sur la base des estimations et des hypothèses économiques suivantes et à long terme :

	2019	2018*
Taux d'indexation	3,30 % à 3,55 %	3,30 % à 3,60 %
Taux d'actualisation	1,93 % à 2,56 %	2,07 % à 3,07 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	5 à 36 ans	1 à 32 ans

* Les hypothèses suivantes concernent le personnel enseignant et le personnel non enseignant

L'actualisation des congés de maladie des enseignants, quant à elle, a fait l'objet d'une évaluation actuarielle effectuée par une firme externe, au 30 juin 2019, qui a basé ses principales hypothèses et estimations selon les données suivantes : une indexation salariale allant de 2,50 % à 2,83 %, un taux d'actualisation de 2,30 % et un âge de préretraite graduelle et de préretraite totale de 63 ans et 65 ans respectivement.

10. REVENUS REPORTÉS

	2019	2018
Solde au début de l'exercice	248 763 $	231 520 $
Droits de scolarité perçus au cours de l'exercice	1 187 720	1 189 174
Droits de scolarité constatés à titre de revenus de l'exercice	(1 162 360)	(1 171 931)
Solde à la fin de l'exercice	**274 123 $**	**248 763 $**

11. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2019	2018
Sans intérêt, remboursable au rythme de la charge annuelle d'amortissement sur les actifs transférés	**29 042 $**	**40 304 $**

Les versements en capital des prochains exercices s'établissent comme suit :

2020	11 262 $
2021	10 780
2022	7 000
	29 042 $

Le ministère de la Culture et des Communications versera au Conservatoire une subvention servant à combler la portion annuelle du remboursement de cette dette, selon la disponibilité des crédits alloués annuellement à celui-ci par l'Assemblée nationale.

12. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2019	2018
Solde au début	372 148 $	328 408 $
Subvention attribuée au cours de l'exercice	140 000	150 000
Subventions constatées à titre de revenus de l'exercice (note 3)	(72 010)	(106 260)
Solde à la fin	**440 138 $**	**372 148 $**

13. DETTES À LONG TERME

	2019	2018
Société québécoise des infrastructures		
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 40 654 778 $, portant intérêt à un taux variable annuel de 5,29 % (2018 : 5,35 %), remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 245 457 $ et échéant en mai 2034	29 696 319 $	31 053 519 $
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 5 346 371 $, portant intérêt à un taux variable annuel de 5,31 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 43 001 $ et échéant en mai 2024	2 228 644	2 615 114
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 753 744 $, portant à intérêt à un taux fixe de 4,48 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 5 749 $ et échéant en mai 2022	188 306	247 419
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 34 359 $, portant intérêt à un taux fixe de 2,37 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 607 $ et échéant en novembre 2021	17 081	23 868
Fonds de financement		
Emprunt sur billet de 1 000 000 $, portant intérêt à un taux fixe de 3,969 %, remboursable par versements annuels en capital de 100 705 $, garanti par le gouvernement du Québec et échu en mai 2019	–	100 001
Emprunt sur billet de 1 150 100 $, portant intérêt à un taux fixe de 4,235 %, remboursable par versements semestriels en capital de 55 153 $, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en mai 2021	219 067	328 600
Emprunt sur billet de 1 245 500 $, portant intérêt à un taux fixe de 3,122 %, remboursable par versements annuels en capital de 125 428 $, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en juillet 2021	373 650	498 200
Emprunt sur billet de 100 000 $, portant intérêt à un taux fixe de 2,610 %, remboursable par versements annuels en capital de 20 086 $, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en mars 2023	80 000	100 000
Emprunt sur billet de 3 934 740 $, portant intérêt à un taux fixe de 3,271 %, remboursable par versements annuels en capital de 360 044 $, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en septembre 2024	2 146 222	2 503 925
Emprunt sur billet de 789 600 $, portant intérêt à un taux fixe de 2,171 %, remboursable par versements annuels en capital de 79 477 $, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en mars 2025	473 760	552 720
Emprunt sur billet de 769 700 $, portant intérêt à un taux fixe de 3,008 %, remboursable par versements annuels en capital de 70 431 $, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en septembre 2028	699 727	769 700
Emprunt sur billet de 801 400 $, portant intérêt à un taux fixe de 3,008 %, remboursable par versements annuels en capital de 73 331 $, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en septembre 2028	728 545	801 400
Emprunt sur billet de 702 100 $, portant intérêt à un taux fixe de 2,314 %, remboursable par versements annuels en capital de 70 556 $ garanti par le gouvernement du Québec et échéant en mars 2029	702 100	–
	37 553 421 $	**39 594 466 $**

13. DETTES À LONG TERME (SUITE)

Les montants des versements à effectuer au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	Obligations auprès de la Société québécoise des infrastructures		Emprunts auprès du Fonds de financement	
	Capital	**Intérêts**	**Capital**	**Intérêts**
2020	1 904 331 $	1 627 707 $	909 658 $	143 542 $
2021	2 004 371	1 525 461	909 658	114 971
2022	2 101 441	1 418 025	799 352	88 221
2023	2 146 976	1 306 725	673 924	68 060
2024	2 222 058	1 190 824	653 838	48 251
2025 et suivants	21 738 875	5 681 773	1 511 108	71 781
	32 118 052 $	**12 750 515 $**	**5 457 538 $**	**534 826 $**

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût	**2019**			
	Solde au début	**Amortissement**	**Dispositions ou radiations**	**Solde à la fin**
Équipement spécialisé	7 023 637 $	313 610 $	2 355 $	7 334 892 $
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 276 605	103 376	6 261	1 373 720
Améliorations locatives	417 413	17 306	–	434 719
Équipement informatique	821 544	123 646	154 353	790 837
Logiciels et développement informatique	3 697 490	302 245	16 383	3 983 352
Partitions de musique, volumes	538 765	33 280	–	572 045
	13 775 454	893 463	179 352	14 489 565
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Équipement spécialisé	1 905 384	–	–	1 905 384
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 813 451	–	–	1 813 451
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798
Améliorations locatives	42 900 667	–	–	42 900 667
	46 739 300	–	–	46 739 300
	60 514 754 $	**893 463 $**	**179 352 $**	**61 228 865 $**

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Amortissement cumulé	2019				
	Solde au début	**Amortissement**	**Dispositions ou radiations**	**Solde à la fin**	**Valeur comptable nette**
Équipement spécialisé	4 688 886 $	465 823 $	1 629 $	5 153 080 $	2 181 812 $
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	875 196	121 667	4 725	992138	381 582
Améliorations locatives	367 410	22 445	–	389 855	44 864
Équipement informatique	694 921	74 966	153 668	616 219	174 618
Logiciels et développement informatique	2 362 298	339 489	–	2 701 787	1 281 565
Partitions de musique, volumes	331 165	47 647	–	378 812	193 233
	9 319 876	1 072 037	160 022	10 231 891	4 257 674
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition					
Équipement spécialisé	1 722 120	183 264	–	1 905 384	–
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 813 451	–	–	1 813 451	–
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798	–
Améliorations locatives	15 725 642	1 736 127	–	17 461 769	25 438 898
	19 381 011	1 919 391	–	21 300 402	25 438 898
	28 700 887 $	**2 991 428 $**	**160 022 $**	**31 532 293 $**	**29 696 572 $**

Coût	2018			
	Solde au début	**Amortissement**	**Dispositions**	**Solde à la fin**
Équipement spécialisé	6 428 203 $	596 759 $	1 325 $	7 023 637 $
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 013 360	263 245	–	1 276 605
Améliorations locatives	390 053	27 360	–	417 413
Équipement informatique	724 083	99 453	1 992	821 544
Logiciels et développement informatique	3 408 764	288 726	–	3 697 490
Partitions de musique, volumes	506 663	32 102	–	538 765
	12 471 126	1 307 645	3 317	13 775 454
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Équipement spécialisé	1 905 384	–	–	1 905 384
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 813 451	–	–	1 813 451
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798
Améliorations locatives	42 900 667	–	–	42 900 667
	46 739 300	–	–	46 739 300
	59 210 426 $	**1 307 645 $**	**3 317 $**	**60 514 754 $**

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Amortissement cumulé	2018				
	Solde au début	Amortissement	Dispositions	Solde à la fin	Valeur comptable nette
Équipement spécialisé	4 240 439 $	449 772 $	1 325 $	4 688 886 $	2 334 751 $
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	747 827	127 369	–	875 196	401 409
Améliorations locatives	345 515	21 895	–	367 410	50 003
Équipement informatique	638 077	58 836	1 992	694 921	126 623
Logiciels et développement informatique	1 990 934	371 364	–	2 362 298	1 335 192
Partitions de musique, volumes	272 373	58 792	–	331 165	207 600
	8 235 165	1 088 028	3 317	9 319 876	4 455 578
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition					
Équipement spécialisé	1 538 855	183 265	–	1 722 120	183 264
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 813 451	–	–	1 813 451	–
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798	–
Améliorations locatives	13 989 516	1 736 126	–	15 725 642	27 175 025
	17 461 620	1 919 391	–	19 381 011	27 358 289
	25 696 785 $	**3 007 419 $**	**3 317 $**	**28 700 887 $**	**31 813 867 $**

15. FLUX DE TRÉSORERIE

Le poste « Charges à payer et frais courus » inclut un montant lié à des acquisitions d'immobilisations corporelles de 46 419 $ (2018 : 79 277 $).

Les intérêts versés par le Conservatoire au cours de l'exercice s'élèvent à 1 906 939 $ (2018 : 1 990 115 $).

Les intérêts encaissés par le Conservatoire au cours de l'exercice s'élèvent à 207 396 $ (2018 : 156 819 $).

En plus des remboursement des dettes à long terme présentés dans les activités de financement de l'état des flux de trésorerie, des remboursements sans effet sur les flux de trésorerie de 939 807 $ (2018 : 1 487 800 $) ont été effectués sur ces mêmes dettes.

16. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Conservatoire s'est engagé en vertu de contrats de location totalisant 18 961 772 $ (2018 : 20 693 008 $) et échéant à différentes dates jusqu'en 2033 pour la location d'espaces et d'appareils de bureautique.

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2020	4 149 625 $
2021	4 099 437
2022	4 025 241
2023	3 472 635
2024 et suivants	3 214 834
	***18 961 772 $**

* De ce montant, 18 084 955 $ concerne des contrats de location résiliables en tout temps.

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Conservatoire est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

La direction a mis en place des politiques et des procédés de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que le Conservatoire subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Les instruments financiers qui exposent le Conservatoire à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des créances. Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable puisqu'ils sont détenus auprès d'une institution financière réputée. Le risque associé aux créances est réduit du fait que la principale source de financement provient du gouvernement du Québec. De plus, une politique de recouvrement a été mise en place en regard des frais de scolarité. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Conservatoire au risque de crédit. La concentration du risque de crédit liée aux autres créances n'est pas présentée, étant donné que le solde de celles-ci à la date de clôture est peu significatif.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conservatoire ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le Conservatoire finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités de fonctionnement ainsi que des subventions liées aux immobilisations. Les besoins en liquidité sont gérés de façon régulière et des facilités de crédit sont disponibles pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Les échéances des passifs financiers sont à court terme, à l'exception du dû au gouvernement du Québec et des dettes à long terme dont les échéances sont présentées respectivement aux notes 11 et 13.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Conservatoire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des placements auprès d'institutions financières qui rapportent de l'intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque auquel est exposé le Conservatoire sur ceux-ci est minime. Les emprunts bancaires et les dettes à long terme sont à taux d'intérêt fixe. Par conséquent, les risques liés aux flux de trésorerie découlant de la variation des taux d'intérêt sont réduits au minimum étant donné que les remboursements sont prévus être faits selon l'échéancier.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conservatoire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que de la directrice générale du Conservatoire.

Le Conservatoire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre le Conservatoire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

19. FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

La Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, constituée le 29 novembre 1982 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* (RLRQ, chapitre C-38), est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Sa mission consiste à recueillir des donations et d'octroyer des bourses aux étudiants du « Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec » (Conservatoire) ainsi que de soutenir des projets pédagogiques du Conservatoire. Le conseil d'administration de la Fondation est autonome.

Au cours des exercices clos les 30 juin 2019 et 2018, aucun montant n'a été assumé par le Conservatoire pour le compte de la Fondation.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2018 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec adoptait son second plan d'action de développement durable le 24 mars 2016. Celui-ci prenait le relais du premier plan d'action de développement durable du Conservatoire rendu public le 31 mars 2009 et enrichi d'une action en lien avec l'Agenda 21C, en mai 2013.

Le plan d'action 2015-2020 a été élaboré en tenant compte à la fois de la stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, des singularités géographique et pédagogique du Conservatoire (un réseau de 9 établissements desservant 7 régions différentes et un registre de programmes couvrant tous les ordres d'enseignement dans 7 des 9 établissements d'enseignement), de la mission et des responsabilités que lui confie le législateur en vertu de la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (RLRQ, c. C-62.1), ainsi que des gens qui y œuvrent et des élèves qui y reçoivent une formation.

Il vise à favoriser l'intégration du développement durable dans les pratiques quotidiennes de formation, d'information et de gestion de l'institution et de ses établissements, de même que par le biais des événements artistiques qui jalonnent la vie scolaire de son réseau d'établissements de formation musicale et théâtrale. Ce plan d'action convie donc les élèves, le personnel et les gestionnaires du Conservatoire à exercer, dans le cadre de leurs fonctions et activités, les meilleurs choix possible eu égard aux considérations sociales, environnementales, économiques et culturelles en présence.

Parmi les orientations de la stratégie gouvernementale de développement durable, le Conservatoire a choisi de privilégier les suivantes :

- Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique;
- Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques;
- Améliorer la santé de la population par la prévention;
- Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ces orientations se déclinent en 15 objectifs organisationnels qui participeront à l'effort collectif de sauvegarde de notre qualité de vie et de celle des générations futures.

1

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

ENGAGER LE CONSERVATOIRE DANS UN PROCESSUS DE GESTION DOCUMENTAIRE ÉCORESPONSABLE

ACTION 1 — Inclure des pratiques écoresponsables dans les guides de gestion des documents du Conservatoire

INDICATEUR	CIBLE
1. Diffusion et application des procédures de gestion documentaire intégrant des pratiques écoresponsables auprès du personnel	**1.** Élaboration et application des procédures de gestion documentaire intégrant des pratiques écoresponsables, d'ici septembre 2016

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020
Objectif 1.1 : domaine d'intervention « Activités courantes de gestion administrative » — Résultat recherché 1

RÉSULTAT 2018-2019

CIBLE 1 — Le *Guide de gestion écoresponsable des documents du Conservatoire* a été élaboré et diffusé auprès des responsables de la gestion documentaire de chaque établissement et des directions de services. En mai 2016, il a aussi été déposé dans Omnivox, une plateforme électronique à laquelle tous les employés du Conservatoire ont accès. Une annonce par courriel à tout le personnel du réseau a été transmise au cours de l'automne 2016 pour promouvoir le Guide et son utilisation. Au cours de l'année 2016-2017, le Conservatoire s'est muni du logiciel de gestion documentaire Constellio qui permettra de mieux gérer les documents papier et numériques et entre autres réduire l'espace de stockage des documents dans les serveurs.

2

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

RÉDUIRE LES DÉPLACEMENTS DU PERSONNEL DU CONSERVATOIRE ET FAVORISER L'UTILISATION DES MODES DE TRANSPORT COLLECTIFS

ACTION 2A — Adoption et mise en œuvre d'une directive privilégiant l'utilisation des transports collectifs au moment des déplacements du personnel dans le cadre de leurs fonctions

ACTION 2B — Limiter les déplacements interurbains des membres des instances de gestion et de gouvernance du Conservatoire dans le cadre de leurs fonctions, en favorisant les réunions téléphoniques ou par visioconférence

INDICATEUR	CIBLE
1. Publication d'une directive privilégiant le transport collectif au moment des déplacements du personnel dans le cadre de leurs fonctions **2.** Nombre de réunions des instances réseau du Conservatoire tenues grâce à des moyens technologiques **3.** Taux de participation des membres des instances réseau aux réunions par des moyens technologiques	**1.** Mise en application de la directive d'ici janvier 2017 **2.** Taux de 15 % de participation du personnel aux réunions des instances réseau tenues par des moyens technologiques **3.** Hausse de 15 points de la proportion des réunions des instances réseau tenues par des moyens technologiques

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020
Objectif 1.1 : domaine d'intervention « Transport et déplacement des employés » — Résultat recherché 3

RÉSULTAT 2018-2019

CIBLE 1 — La Directive a été élaborée au cours de l'année 2017-2018 et diffusée parmi le personnel en septembre 2018.

CIBLE 2 — 72 % des participations des administrateurs et du personnel aux différentes instances du Conservatoire à une ou l'autre réunion ont eu lieu par des moyens technologiques au cours de 2018-2019.

CIBLE 3 — En 2018-2019, le conseil d'administration et ses trois comités statutaires se sont réunis au total à 29 reprises, les deux commissions des études ont tenu 9 séances et le collège des directeurs, 28 rencontres. De l'ensemble de ces rencontres, 6 séances du conseil d'administration, 7 séances de comités du conseil, 8 séances des commissions des études et 24 réunions du collège des directeurs ont eu lieu entièrement par voie électronique. Au total, 85 % de ses réunions ont eu lieu alors qu'au moins une partie des membres y participait par voie technologique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)

3 OBJECTIF ORGANISATIONNEL

ASSURER LA GESTION ÉCORESPONSABLE DU PARC INFORMATIQUE

ACTION 3 — Formaliser et documenter les pratiques de gestion écoresponsable du parc informatique

INDICATEUR	CIBLE
1. Normes minimisant les impacts environnementaux dans l'acquisition des équipements écoresponsables intégrées à la politique d'acquisition écoresponsable	**1.** Intégration des éléments spécifiques aux équipements informatiques de la politique d'acquisition écoresponsable d'ici juin 2017
2. Registre de disposition écoresponsable des équipements informatiques respectant le Programme de réemploi et de remise en état des produits électroniques du Bureau de la qualification des recycleurs ou la R2/RIOS, Norme opérationnelle de l'industrie du recyclage pour les recycleurs de produits électroniques	**2.** Directive de disposition écoresponsable des équipements informatiques d'ici décembre 2016 **3.** Documentation des gestes de disposition des équipements informatiques à partir de septembre 2016

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020
Objectif 1.1 : domaine d'intervention « Technologies de l'information et des communications » — Résultat recherché 6

RÉSULTAT 2018-2019

CIBLE 1 — Les achats significatifs du Conservatoire en matière d'équipements informatiques sont gérés par l'entremise du Centre des services partagés du Québec (CSPQ), qui applique une politique d'acquisitions écoresponsables.

CIBLE 2 — Des consignes concernant la disposition du matériel informatique ont été ajoutées à la Procédure sur la disposition des instruments de musique et des équipements spécialisés excédentaires du Conservatoire (voir cible 3).

CIBLE 3 — Le Conservatoire dispose de ses équipements informatiques auprès du ministère de la Culture et des Communications ainsi que de sous-contractants. Il s'assure que ses sous-contractants disposent des équipements selon les règles. La documentation des gestes de disposition des équipements informatiques sera effectuée au cours du prochain exercice financier.

4 OBJECTIF ORGANISATIONNEL

FAVORISER LES ACTIONS COMMUNICATIONNELLES À PORTÉE ÉCORESPONSABLE

ACTION 4 — Concentrer la majorité des actions promotionnelles des services du Conservatoire aux communications électroniques, réduire le volume des autres outils de communications en support papier et augmenter la proportion de papier contenant des fibres recyclées utilisé pour cette fonction

INDICATEUR	CIBLE
1. Proportion des outils promotionnels des services en version électronique	**1.** 65 % des actions promotionnelles des services du Conservatoire aux communications électroniques
2. Quantité de papier utilisée pour la production d'outils de communication	**2.** Réduction de 30 % de la quantité de papier utilisée
3. Pourcentage de fibres recyclées contenues dans le papier utilisé pour l'impression des outils	**3.** Impression des outils sur du papier contenant au minimum 50 % de fibres recyclées ou issues de forêts gérées de façon responsable certifiées

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020
Objectif 1.1 : domaine d'intervention « Communications gouvernementales et organisation d'événements » — Résultat recherché 7

RÉSULTAT 2018-2019

CIBLE 1 — Au cours de l'année 2018-2019, 70 % des outils promotionnels ont été produits sur support électronique, soit invitations, communiqués de presse, publications Facebook, infolettres. Pour les placements publicitaires, le Conservatoire a opté pour utiliser davantage les réseaux sociaux, le Web et la radio.

CIBLE 2— Le papier utilisé pour l'impression des outils de communication totalisait cette année 421 kilos (928 livres), ce qui signifie une diminution de 397 kilos (51 %) comparativement au dernier exercice.

CIBLE 3 — Des 54 outils promotionnels imprimés, 46 (85 %) contenaient des fibres recyclées et 44 d'entre eux (81 %) ont été imprimés sur du papier contenant 50 % ou plus de fibres recyclées ou issues de forêts gérées de façon responsable, une moyenne de 81,75 % de fibres recyclées pour l'ensemble des outils imprimés en 2018-2019.

5 OBJECTIF ORGANISATIONNEL

RENFORCER LES PRATIQUES ÉCORESPONSABLES DANS LES POLITIQUES INTERNES DU CONSERVATOIRE

ACTION 5 — Amender la politique d'acquisition du Conservatoire pour la rendre écoresponsable

INDICATEUR	CIBLE
1. Nouvelles dispositions d'écoresponsabilité de la politique d'acquisition du Conservatoire	**1.** Mise en œuvre d'une politique d'acquisition écoresponsable d'ici juin 2017

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020
Objectif 1.1 : domaine d'intervention « Marchés publics » — Résultats recherchés 5, 6, 8 et 9

RÉSULTAT 2018-2019

CIBLE 1 — Les achats significatifs du Conservatoire sont gérés par l'entremise du Centre des services partagés du Québec (CSPQ) ou par l'entremise de Collecto Services regroupés en éducation. Le CSPQ applique une politique d'acquisitions écoresponsables.

Au cours de 2019-2020, le Conservatoire s'assurera auprès Collecto Services regroupés en éducation que l'approvisionnement de certains biens, lorsqu'indiqué, se fasse de façon écoresponsable.

6 OBJECTIF ORGANISATIONNEL

INTÉGRER UNE DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022 DU CONSERVATOIRE

ACTION 6 — Intégrer les principes de développement durable dans la planification stratégique 2017-2022 du Conservatoire

INDICATEUR	CIBLE
1. Gabarit *Prise en compte des principes de développement durable – Grille simplifiée et documentation des principes de développement durable* dûment complété pour l'élaboration du plan stratégique 2017-2022	**1.** Gabarit *Prise en compte des principes de développement durable – Grille simplifiée et documentation des principes de développement durable* dûment complété pour l'élaboration du plan stratégique 2017-2022

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020
Objectif 1.2 — Résultats recherchés 10 et 11

RÉSULTAT 2018-2019

CIBLE 1 — La prise en compte des principes de développement durable a été réalisée. Le plan stratégique 2018-2022 du Conservatoire sera approuvé par le gouvernement au cours de l'année 2019-2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)

7

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

ÉLARGIR ET DIVERSIFIER LA PARTICIPATION PUBLIQUE DANS L'ORIENTATION DES ÉTABLISSEMENTS DU CONSERVATOIRE

ACTION 7 — Augmenter le nombre minimal de membres externes requis par la loi siégeant au conseil d'orientation de chaque établissement et diversifier leurs profils

INDICATEUR	CIBLE
1. Nombre de membres externes recrutés au sein de chaque conseil d'orientation	**1.** 4 à 6 membres indépendants recrutés dans chaque conseil d'orientation
2. 3 profils différents représentés dans chaque conseil d'orientation parmi les membres indépendants	**2.** 3 profils différents représentés dans chaque conseil d'orientation parmi les membres indépendants (secteur éducation, philanthropie, communautaire, etc.)

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020
Objectif 1.3 — Résultat recherché 15

RÉSULTAT 2018-2019

CIBLE 1 — 9 conseils d'établissements sont constitués, un pour chaque établissement du Conservatoire. Sur 9 conseils, 8 conseils étaient composés d'un minimum de 4 membres indépendants en 2018-2019.

CIBLE 2 — Au moins 3 membres indépendants ayant des profils différents siègent sur 8 conseils d'orientation. Les profils des membres indépendants couvrent une diversité de domaines de compétence et d'activités dont notamment l'éducation, les arts de la scène, le développement culturel, la gestion d'organismes culturels, les affaires, la finance, l'administration municipale, la médiation culturelle et le droit. Les membres indépendants apportent leur contribution citoyenne et leur expérience au fonctionnement du Conservatoire lors des réunions des conseils d'orientation.

8

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

FAVORISER L'ACCÈS DE LA CLIENTÈLE D'ÂGE SCOLAIRE ÉLOIGNÉE DES GRANDS CENTRES À UNE FORMATION INITIALE ET À UN ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE DE QUALITÉ EN MUSIQUE

ACTION 8A — Réviser et rendre accessible gracieusement sur le Web les programmes d'encadrement en musique du Conservatoire

ACTION 8B — Contribuer à la formation musicale des étudiants au baccalauréat en enseignement de la musique dans tous les établissements du Conservatoire sis hors des grands centres, en partenariat avec les établissements universitaires

INDICATEUR	CIBLE
1. Nombre d'élèves et de professeurs inscrits aux programmes d'encadrement	**1.** Augmentation de 15 % du nombre d'élèves externes et de 15 % de professeurs externes inscrits aux programmes d'encadrement d'ici septembre 2018
2. Disponibilité du programme hybride de formation à distance en enseignement de la musique en collaboration avec les universités sises en région	**2.** Offre de formation multimodale en enseignement de la musique d'ordre universitaire, en collaboration avec les universités sises en région, dans au moins 3 régions dès 2017-2018 et dans 5 régions à partir de 2019-2020
3. Nombre d'étudiants au baccalauréat en enseignement de la musique inscrits dans chaque établissement du Conservatoire sis en région	

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020
Objectif 1.5 — Résultat recherché 40

RÉSULTAT 2018-2019

CIBLE 1 — En 2018-2019, 300 élèves et 145 professeurs étaient inscrits au volet général des programmes d'encadrement du Conservatoire.

CIBLE 2 — Le programme de baccalauréat en enseignement de la musique est offert par le Conservatoire en collaboration avec l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). La collaboration du Conservatoire avec l'UQAR permet à de futurs enseignants de la musique de poursuivre leurs études dans leur communauté sans avoir à s'établir dans les grands centres. 1 élève du Conservatoire était inscrit au programme en 2018-2019.

9 OBJECTIF ORGANISATIONNEL

OFFRIR L'EXPERTISE DU CONSERVATOIRE EN ENSEIGNEMENT PRÉPARATOIRE DE L'ART DRAMATIQUE SUR TOUT LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

ACTION 9 — Développer et rendre accessible gracieusement sur le Web un programme d'encadrement en art dramatique préparatoire au Conservatoire

INDICATEUR	CIBLE
1. Programme téléchargeable gracieusement sur le Web **2.** Nombre d'écoles secondaires inscrites aux programmes d'encadrement	**1.** Publication du programme d'encadrement en art dramatique du Conservatoire dans le site Web, dès septembre 2017 **2.** 20 écoles secondaires inscrites au programme d'encadrement provenant d'au moins 4 régions hors des grands centres, d'ici 2020

RÉSULTAT 2018-2019

Cet objectif a été retiré du plan d'action faute de financement nécessaire à son élaboration.

10 OBJECTIF ORGANISATIONNEL

CONSERVER ET METTRE EN VALEUR DES COLLECTIONS ICONOGRAPHIQUES DU CONSERVATOIRE PARMI LES PLUS FRAGILES POUR LES RENDRE ACCESSIBLES À DISTANCE AU PUBLIC À DES FINS DE CONSULTATION

ACTION 10 — Numériser les collections iconographiques du Conservatoire et les diffuser dans le site Web

INDICATEUR	CIBLE
1. Documents numérisés et accessibles pour consultation sur le site Web du Conservatoire	**1.** 3 000 documents numérisés d'ici janvier 2017 **2.** Accès aux documents numérisés dans le site Web dès mai 2017

RÉSULTAT 2018-2019

CIBLE 1 — 3 899 documents ont été transmis à Bibliothèque et Archives nationales du Québec au cours de 2016-2017 aux fins de catalogage.

CIBLE 2 — Les collections iconographiques cataloguées par Bibliothèque et Archives nationales du Québec sont maintenant repérables par les chercheurs auprès de cette institution.

DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)

11 OBJECTIF ORGANISATIONNEL

MAINTENIR LES SERVICES DES ÉTABLISSEMENTS DESTINÉS AUX ARTISTES ET AUX ORGANISATIONS ARTISTIQUES, TOUT EN SOUTENANT L'ACCÈS DU PUBLIC AUX ÉVÉNEMENTS

ACTION 11A — Maintenir à des tarifs préférentiels l'accès des artistes et des organismes artistiques à but non lucratif aux espaces et équipements des établissements disposant d'une capacité ou de plages horaires excédentaires

ACTION 11B — Maintenir par une faible tarification l'accessibilité de la population aux prestations publiques des élèves et des artistes invités du Conservatoire

INDICATEUR	CIBLE
1. Liste nominative des artistes et organismes artistiques accueillis **2.** Nombre d'heures-studio consacrées aux artistes et organismes par établissement **3.** Tarification des locations et des prestations	**1.** 320 artistes et organismes accueillis **2.** 5 000 heures-studio consacrées aux artistes et organismes **3.** Rabais d'au moins 50 % par rapport au tarif régulier des productions professionnelles d'envergure similaire

RÉSULTAT 2018-2019

CIBLE 1 — Au cours de 2018-2019, le Conservatoire a accueilli 401 artistes et organismes.

CIBLE 2 — Le Conservatoire a accueilli ces artistes et organismes pour un total de 10 897,75 heures.

CIBLE 3 — La tarification de location des salles varie entre 10 $ et 170 $ l'heure, selon les caractéristiques de chaque salle. Des montants forfaitaires peuvent également être convenus pour la location. Certains artistes et organismes, par exemple ceux de la relève, bénéficient de taux de location préférentiels et dans certains cas, se voient offrir l'accès à un studio ou une salle gratuitement. Le Conservatoire offre la location d'espaces et d'équipements à des tarifs préférentiels aux artistes et aux organismes artistiques à but non lucratif selon les disponibilités. Le Conservatoire offre les prestations publiques des élèves et des artistes invités du Conservatoire à de faibles tarifications ou parfois selon une contribution volontaire.

12 OBJECTIF ORGANISATIONNEL

RENDRE ACCESSIBLES LES ÉTUDES AUX ÉLÈVES DANS LE BESOIN PAR L'OCTROI DE BOURSES D'ÉTUDES

ACTION 12— Avec la Fondation du Conservatoire, collaborer aux efforts de collecte et de gestion de fonds à des fins d'aide financière aux élèves dans le besoin

INDICATEUR	CIBLE
1. La valeur des fonds recueillis et distribués à des fins d'aide financière aux élèves	**1.** Un minimum de 1,5 million de dollars récoltés à des fins d'aide financière aux élèves, de 2016-2020 **2.** 20 bourses d'études octroyées en 2019-2020

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020
Objectif 4.3 — Résultat recherché 40

RÉSULTAT 2018-2019

CIBLE 1 — La campagne majeure de financement de la Fondation du Conservatoire est en cours. Jusqu'à maintenant, la cible de 1,5 million de dollars aux fins d'aide financière aux élèves est maintenue.

CIBLE 2 — L'atteinte de cette cible sera connue en 2019-2020.

13 OBJECTIF ORGANISATIONNEL

PROMOUVOIR DE SAINES HABITUDES DE VIE AUPRÈS DES ÉLÈVES ET LES SENSIBILISER AUX CONSOMMATIONS ET COMPORTEMENTS À RISQUE POUR LEUR SANTÉ

ACTION 13A — Promouvoir auprès des élèves une alimentation nutritive et équilibrée, un mode de vie physiquement actif et de saines habitudes de repos

ACTION 13B — Sensibiliser les élèves aux effets nocifs du tabagisme, de l'alcool et des drogues

ACTION 13C — Prévenir les lésions professionnelles chez les élèves

INDICATEUR	CIBLE
1. Nombre de mesures de sensibilisation et de prévention **2.** Nombre d'élèves sensibilisés	**1.** 2 mesures annuelles de sensibilisation des élèves aux bienfaits d'adopter de saines habitudes de vie, dès 2016-2017 **2.** 2 mesures annuelles de sensibilisation des élèves aux effets nocifs du tabagisme, de l'alcool et des drogues, dès 2016-2017 **3.** 2 mesures annuelles de prévention des lésions professionnelles auprès des musiciens, d'ici 2017-2018 **4.** 800 élèves sensibilisés en 2017-2018 par au moins une des mesures de chaque action

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020
Objectif 5.1 — Résultats recherchés 41 et 42

RÉSULTAT 2018-2019

CIBLE 1 — Plusieurs établissements ont apposé des affiches de sources gouvernementales faisant la promotion des bienfaits de saines habitudes de vie dans les salles fréquentées par les élèves. Les messages de ces affiches portaient notamment sur l'intimidation, les agressions sexuelles ainsi que les dangers des messages textes en conduite automobile. Un établissement a mis à la disposition des élèves une brochure comportant les coordonnées de nombreuses ressources d'aide et de soutien disponibles pour les jeunes, ainsi qu'une carte aide-mémoire comportant les coordonnées de ressources d'urgence en cas de besoin. Un établissement s'assure d'offrir des menus santé avec achat prioritaire auprès des fournisseurs locaux lors des réceptions formelles. Un établissement a ajusté le menu offert aux élèves en considération des saines habitudes de vie devant être promues.

CIBLE 2 — Au moins cinq établissements ont apposé des affiches de sources gouvernementales dont les messages portaient sur les effets nocifs de la consommation du tabac, alcool ou drogues dans les lieux fréquentés par les élèves. Le 7 décembre 2018, le Conservatoire a adopté une politique encadrant l'usage du cannabis à l'intention des élèves du Conservatoire qui a été diffusée sur le portail électronique accessible aux élèves. Une note a été diffusée à cette occasion à tous les élèves par chacun des directeurs des neuf (9) établissements sur les conséquences néfastes pouvant découler de l'usage du cannabis.

CIBLE 3 — De façon générale, les professeurs d'instruments sensibilisent chacun de leurs élèves à l'importance d'adopter une bonne posture afin de prévenir les lésions professionnelles. Quatre établissements ont offert différentes activités dont le but était de sensibiliser les élèves à la prévention des lésions professionnelles ou aux saines habitudes de vie :

- Rencontre avec les élèves pour les sensibiliser à une saine alimentation et hygiène;
- Atelier sur la préparation à la performance par un coach en performance;
- Atelier et consultation sur les lésions professionnelles par une ergothérapeute;
- Offre aux élèves d'un établissement de participer à leur frais à des séances de yoga offertes sur les lieux;
- Conférence et atelier « gestes et postures du musicien »;
- Compilation par la bibliothèque et mise à la disposition des élèves de l'ensemble de la documentation disponible portant sur la prévention des lésions professionnelles des musiciens.

CIBLE 4 — Le nombre d'élèves sensibilisés directement ou indirectement par ces différentes interventions en 2018-2919 s'élève à 842.

DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)

14 OBJECTIF ORGANISATIONNEL

ASSURER LA SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE DU PERSONNEL ET DES ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE

ACTION 14 — Élaborer, adopter et mettre en vigueur un plan de lutte contre l'intimidation et la violence chez les jeunes élèves, une politique contre le harcèlement et une politique de santé et sécurité au travail

INDICATEUR	CIBLE
1. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence présenté aux élèves et aux parents, mis en ligne et en vigueur **2.** Politique contre le harcèlement présentée au personnel et aux élèves, mise en ligne et en vigueur **3.** Politique de santé et sécurité du travail mise en ligne et en vigueur	**1.** Mise en vigueur d'un plan de lutte contre la violence et l'intimidation et d'une politique visant à contrer le harcèlement, d'ici décembre 2016 **2.** Mise en vigueur d'une politique de santé et sécurité du travail, d'ici juin 2017

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020
Objectif 5.2 — Résultats recherchés 43 et 44

RÉSULTAT 2018-2019

CIBLE 1 — Une politique en matière de harcèlement, de violence et d'intimidation a été adoptée le 2 décembre 2016 et amendée le 15 juin 2018 par le conseil d'administration. Un guide de signalement est disponible dans le site du Conservatoire et le personnel des établissements du Conservatoire a été informé du contenu de la politique. Un comité pour contrer le harcèlement et la violence a été formé au printemps 2017 et a pour fonction d'accompagner les plaignants dans leur démarche. Il est à noter qu'en outre, une politique visant à prévenir et à contrer les violences à caractère sexuel a par ailleurs été adoptée le 7 juin 2018, en conformité à la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* (RLRQ, c. P-22.1).

CIBLE 2 — La politique de santé et sécurité du travail consolidant les pratiques et directives en vigueur demeure à élaborer.

15 OBJECTIF ORGANISATIONNEL

FAVORISER L'ADOPTION DE PRATIQUES CONTRIBUANT À LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LES IMMEUBLES OCCUPÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS DU CONSERVATOIRE

ACTION 15 — Identifier, avec la collaboration de la Société québécoise des infrastructures, de meilleures pratiques favorisant l'économie d'énergie dans les immeubles occupés par les établissements du Conservatoire et mettre en œuvre des activités de sensibilisation et des mesures d'économie d'énergie accessibles au personnel et aux élèves du Conservatoire

INDICATEUR	CIBLE
1. Liste des sources potentielles d'économie d'énergie identifiées et priorisées **2.** Nombre de personnes sensibilisées	**1.** Diffusion des mesures d'économie d'énergie ciblées d'ici décembre 2016 **2.** 300 membres du personnel et 400 élèves sensibilisés annuellement à partir de 2017-2018

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020
Objectif 8.1 — Résultat recherché 61

RÉSULTAT 2018-2019

CIBLE 1 — Aucune mesure d'économie d'énergie n'a été diffusée en 2018-2019.

CIBLE 2 — Aucun membre du personnel ou élève n'a été sensibilisé à des mesures d'économies d'énergie en 2018-2019. À noter que l'immeuble occupé par la direction générale du Conservatoire s'est vu décerner en mai 2019 une certification environnementale (BOMA BEST®) qui reconnaît les bonnes pratiques de gestion de l'environnement et de l'énergie.

Retrait d'action

ACTION 9 — Développer et rendre accessible gracieusement sur le Web un programme d'encadrement en art dramatique préparatoire au Conservatoire

RAISON : Cet objectif a été retiré du plan faute de financement nécessaire à son élaboration.

Objectifs gouvernementaux non retenus

Le Conservatoire a joint en annexe à son Plan d'action de développement durable 2015-2020 une liste des objectifs gouvernementaux non retenus ainsi que les motifs afférents.

Rosane Lajoie, élève de Suzanne Goyette au CMM.
Photo : Alexandre Lirette

Concert *Rencontre entre l'Amérique et l'Europe* du CMTR, avec Maestro Sébastien Lépine à l'Amphithéâtre COGECO. Le 9 décembre 2018.
Photo : Pascal Pépin

LA FONDATION DU CONSERVATOIRE

Photo : Josée Lafrance

Photo : Patrick Séguin

Des résultats remarquables

Engagée depuis 2017 dans sa première campagne majeure de financement, la Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a connu, cette année, l'atteinte de résultats exceptionnels dans le but de soutenir davantage le Conservatoire dans ses efforts à former des jeunes artistes de grand talent. Grâce à la confiance et à l'appui généreux de tous nos partenaires, c'est plus de quatre millions de dollars qui ont pu être amassés, assurant ainsi l'enrichissement du parcours pédagogique et professionnel de centaines de jeunes talents d'ici. Miser sur l'avenir de ces jeunes permettra de développer de grandes carrières au Québec comme à l'international.

L'appui financier de nos grands donateurs joue un rôle essentiel dans la poursuite de la mission de la Fondation du Conservatoire. Chaque don permet d'encourager le parcours d'excellence des élèves par l'octroi de bourses, en plus d'offrir un soutien accru à des projets pédagogiques novateurs et stimulants du Conservatoire et développer les actions des établissements auprès du grand public. Nous remercions, à ce titre, Nathalie Larue, première vice-présidente Stratégie, Marketing Mouvement et Services aux particuliers de Desjardins, et Michèle Boisvert, (anciennement) première vice-présidente, Rayonnement des affaires de la Caisse de dépôt et placement du Québec et actuelle Déléguée générale du Québec à Paris, présidentes d'honneur de la campagne.

Un appui accru aux élèves du Conservatoire

L'impressionnante croissance de la Fondation du Conservatoire favorise d'autant plus l'accessibilité à un enseignement supérieur en musique et en art dramatique, et ce, pour l'ensemble du Québec et continuera de le faire pour les années à venir. Cette année, c'est plus de 300 000 $ que la Fondation a versé pour appuyer les élèves du Conservatoire dans leur parcours par l'octroi de bourses et en soutenant des projets pédagogiques du Conservatoire.

Cela fera bientôt 80 ans que le Conservatoire offre un enseignement des plus personnalisé les aidant à faire carrière. Les professeurs chevronnés du Conservatoire transmettent des savoirs riches, des techniques éprouvées et insufflent aux jeunes l'envie créative de plonger en eux et de transposer la vie sur scène. C'est pourquoi tant d'instrumentistes, de chanteurs, de pédagogues, de chefs d'orchestre, de compositeurs, de concepteurs, de dramaturges, de scénaristes ou encore de comédiens sont issus du Conservatoire. En touchant le public, tous ces artistes contribuent à faire rayonner le Québec et à enrichir la société et la Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec est extrêmement fière de favoriser leur réussite.

Portés par la cause du Conservatoire

La Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ne pourrait réaliser sa mission sans le soutien indispensable des membres de son conseil d'administration, des bénévoles, des employés du Conservatoire et de la permanence de la Fondation. À ce titre, soulignons l'arrivée des nouveaux administrateurs suivants au CA de la Fondation : Stéphane Bertrand, Éric Bergeron, Marie-Josée Guérette et Camille Legault. Nous remercions également chaleureusement Sophie Bureau, Gladys Caron, Gaston Déry, Lucie Leclerc et Louise Vaillancourt – qui ont quitté notre conseil d'administration cette année –, pour leur engagement essentiel.

Un très grand merci à tous ceux et celles qui nous soutiennent dans le but d'accroître le soutien financier aux élèves du Conservatoire et participer encore plus activement à l'enrichissement de leur formation. C'est une réelle fierté d'encourager ces talents d'exception.

Jean Simard
Président, Fondation du Conservatoire
de musique et d'art dramatique du Québec

Étienne Lalonde, MBA, Adm.A.
Directeur général, Fondation du Conservatoire
de musique et d'art dramatique du Québec

Conseil d'administration

La Fondation est dirigée par un conseil d'administration de 12 membres actifs et de 4 membres d'office. Le conseil d'administration de la Fondation du Conservatoire veille au respect de sa mission et de ses valeurs, et s'assure que les actions entreprises atteignent leurs objectifs.

PRÉSIDENT

Jean Simard
Président et chef de la direction
Association de l'aluminium du Canada

VICE-PRÉSIDENT et SECRÉTAIRE

Robert Cummins
Cofondateur et chef de la direction
TST Systèmes Énergie

ADMINISTRATEURS

Éric Bergeron, CPA, CA, F.Adm.A.
Associé
Raymond Chabot Grant Thornton

Stéphane Bertrand
Président
SBCG Conseil

Louise Bouchard*
Directrice
Conservatoire de musique de Saguenay

Marie-Christine Cojocaru
Directrice générale
Caisse Desjardins de la culture

Benoît Dagenais*
Directeur
Conservatoire d'art dramatique de Montréal

Chantal Desjardins
Avocate / Associée
Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L. – LLP

Louise Forand-Samson
Pianiste
Cofondatrice artistique du Festival de Lanaudière

Marie-Josée Guérette
Vice-présidente exécutive aux affaires publiques et au rayonnement d'entreprise
La Capitale Assurances et services financiers

Étienne Lalonde*, MBA, Adm.A.
Directeur général de la Fondation du Conservatoire

Camille Legault
Première vérificatrice, Certification
Deloitte

Nathalie Letendre*
Directrice générale
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

André Sincennes
Président
Groupe RHEA

Richard Tremblay
Conseiller en gestion de projets

Robert Trempe
Robert Trempe Conseils

*membres d'office

Campagne majeure de financement 2017-2022

Cabinet de campagne

COPRÉSIDENCE

Michèle Boisvert
Première vice-présidente, Rayonnement des affaires
Caisse de dépôt et placement du Québec

Nathalie Larue
Première vice-présidente Stratégie, Marketing Mouvement et Services aux particuliers
Mouvement Desjardins

QUATUOR D'HONNEUR

Monique F. Leroux
Présidente
Investissement Québec

Sandra Chartrand
Présidente
Fondation Sandra et Alain Bouchard

Marie-Thérèse Fortin (porte-parole)
Metteure en scène et comédienne

Marc Hervieux (porte-parole)
Ténor

CABINET

Lucie Leclerc
BIP – Recherche

Stéphan Bourbonnais
Gestion de patrimoine TD

Sophie Bureau
Ordre des CPA du Québec

Marie-Christine Cojocaru
Caisse Desjardins de la Culture

Robert Cummins
TST Systèmes Énergie

Marc Lalonde
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Caroline Ménard
Brio Conseils

André Sincennes
RHEA Group

COMITÉ D'HONNEUR

Olga Farman
Norton Rose Fulbright

Isabelle Hudon
Financière Sun Life

Jacques Nolin
Jarislowsky Fraser

La Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec soutient

Depuis 1983, la Fondation encourage le talent des élèves qui étudient en musique et en art dramatique au Conservatoire, en distribuant des bourses d'études, des bourses de perfectionnement et de développement de carrière, ainsi que des bourses d'excellence. Elle permet également l'accès à différentes formations spécialisées : des cours de maîtres avec des pédagogues invités, des rencontres avec des interprètes parmi les plus réputés au monde, ou encore des stages de perfectionnement, des concours et autres expériences.

Partenaires et donateurs

La Fondation du Conservatoire remercie tous ses partenaires et donateurs pour leur soutien essentiel à la poursuite de sa mission.

500 000 $ et plus

Fondation Sandra et Alain Bouchard

Mouvement Desjardins

250 000 $ à 499 999 $

Caisse de dépôt et placement du Québec

Québecor

100 000 $ à 249 999 $

Guy Deveault

Eldorado Gold Lamaque

Fondation Azrieli

RBC Banque Royale

Succession François Cartier

Succession Monique Barry

LA FONDATION DU CONSERVATOIRE (SUITE)

Partenaires et donateurs (SUITE)

50 000 $ à 99 999 $

Bell
Cogeco
David B. Sela et Nadia Moretto
Succession Duchesneau
Monique Leroux
Ville de Rimouski
Ville de Trois-Rivières

20 000 $ à 49 999 $

Banque Scotia
Banque TD
Brio Conseils
Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire
Employés du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Fondation Gilles Chatel
Fondation J. A. DeSève
Georges Létourneau
Succession Marie-Paule Binette
Ville de Québec

5 000 $ à 19 999 $

Pierre Beaudry (Conservatoire de musique de Montréal)
CIBC
Robert Cummins (TST Systèmes Énergie)
Louis Dallaire (Conservatoire de musique de Québec)
Denis Denoncourt (Conservatoire d'art dramatique de Québec)
Fiera Capital
Fondation Simple Plan
Manon Lafrance (Conservatoire de musique de Montréal)
Marc Langis (Conservatoire de musique de Gatineau)
Lucie Leclerc (BIP Recherche)
Jacques Nolin
Régis Rousseau (Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec)
Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame
Telus
Jean-François Turner (Conservatoires de Montréal)
Ville de Val-D'Or

La Fondation concrétise sa mission en décernant chaque année des bourses pour faciliter les études, la participation à des stages ou à d'autres activités de nature à favoriser le développement de l'élève. Grâce à l'apport de ses généreux donateurs et partenaires, c'est **314 492 $** qui ont été distribués en bourses et en soutien aux projets pédagogiques, à l'ensemble du Conservatoire pour l'année scolaire 2018-2019.

Quelques bourses attribuées aux élèves du Conservatoire

BOURSES DE DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE DE LA FONDATION DU CONSERVATOIRE ET BOURSES DE DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE SANDRA ET ALAIN BOUCHARD

28 700 $ total

Bourses de développement de carrière de la Fondation du Conservatoire :

— Le collectif théâtral formé de **Noémie F. Savoie**, **Natalie Fontalvo**, **Marie-Ève Lussier** (CADQ) | 13 700 $

Bourses de développement de carrière Sandra et Alain Bouchard :

— **Carole-Ann Roussel**, chant (CMQ) | 12 000 $
— **Geneviève Dompierre-Smith**, chant (CMM) | 3 000 $

BOURSES DE PRESTIGE WILFRID-PELLETIER ET BOURSES DE PRESTIGE SANDRA ET ALAIN BOUCHARD

17 000 $ total

Bourses de prestige Wilfrid-Pelletier :

— **Bruno Tobon**, violoncelliste (CMM) | 6 000 $
— **Lynette Israilian**, violoniste (CMM) | 3 000 $

Bourse de prestige Sandra et Alain Bouchard :

— **Clara Prieur** (CADM) | 8 000 $

Numéro donné par étudiantes du CADQ lors de l'activité bénéfice
Le Cabaret de tous les possibles, avril 2019.
Photo : Vincent Champoux

ANNEXES

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

En tant qu'institution publique de langue française offrant une formation artistique de haut niveau, le Conservatoire contribue à l'éclosion et au rayonnement d'une culture québécoise riche et vivante. Il accorde d'office une importance particulière à l'usage d'une langue française soignée dans toutes ses sphères d'activités et sur l'ensemble de son réseau d'établissements d'enseignement. L'adoption d'une politique linguistique (résolutions CA-2012-2013-16, CA-2013-2014-6 et CA-2018-2019-44) a concrétisé l'engagement du Conservatoire et a permis de circonscrire ses obligations en la matière.

Un comité a été constitué afin de veiller au respect de la Charte de la langue française au sein de l'institution et d'assurer la mise en œuvre de sa politique linguistique. En 2018-2019, ce comité était présidé par la personne assurant la direction des communications, qui occupait également la fonction de mandataire.

En 2018-2019, le comité permanent sur l'emploi et la qualité de la langue française dans l'administration publique s'est rencontré pour réviser la politique et y intégrer les valeurs et visions du plan stratégique 2018-2022, de même que pour l'ajuster à la réalité des programmes d'enseignement du Conservatoire et l'adapter à la rédaction épicène. La politique révisée a été approuvée par le conseil d'administration le 8 mars 2019.

Au cours de cette période, des capsules d'information et des quiz linguistiques ont été intégrés à certains numéros du bulletin des employés afin de sensibiliser le personnel à des erreurs courantes dans l'usage de la langue française.

Le Secrétariat général et la direction des communications du Conservatoire répondent aux questions des employés au sujet de l'usage de la langue.

Le Conservatoire n'a reçu aucune plainte à cet effet au cours de l'année 2018-2019.

La Politique linguistique du Conservatoire est publiée dans la section Accès aux documents et protection des renseignements personnels du site Web du Conservatoire.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Pour donner suite à l'adoption de la Politique de financement des services publics, le Conservatoire a procédé à des travaux d'évaluation des coûts totaux (coûts directs et indirects) de ses services tarifiés. Les résultats de ces travaux sont les suivants :

Produits provenant de la tarification	Méthode de fixation du tarif	Mode d'indexation du tarif	Date de la révision tarifaire	Revenus de tarification	Coûts des biens et services	Pourcentage de financement visé	Pourcentage de financement atteint
Programmes et activités de formation de 1er et 2e cycles universitaires en musique	Coût	Refixation	Mai 2018	625 901 $	11 868 979 $	5 %	5 %
Programmes et activités de formation collégiale en musique	Coût	Refixation	Mai 2018	164 569 $	4 595 851 $	3 %	4 %
Programmes et activités de formation préparatoire en musique	Coût	Refixation	Mai 2018	109 237 $	8 567 819 $	2 %	1 %
Programmes et activités de formation de 1er et 2e cycles universitaires en art dramatique	Coût	Refixation	Mai 2018	262 653 $	6 107 272 $	3 %	4 %

Justification : Selon la Loi constitutive du Conservatoire, les revenus de tarification liés aux programmes de formation en musique et en art dramatique sont régis par la Directive sur les droits de scolarité et autres frais relatifs aux programmes réguliers du Conservatoire.

Location des espaces	Valeur marchande	Refixation	Novembre 2018	508 118 $	266 686 $	100 %	191 %

Justification : Le service de location des espaces à une clientèle externe (salles de concert, de théâtre, de répétition, d'enregistrement et autres) a été développé et mis en place au cours de l'année 2010-2011. Pour l'ensemble des neufs établissements et plus particulièrement au Conservatoire de musique de Montréal et au Conservatoire d'art dramatique de Montréal, les outils de gestion ainsi que l'équipe administrative affectée à ce service permettent une optimisation des procédés administratifs favorisant le développement et le service à la clientèle.

ANNEXES (SUITE)

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec diffuse de nombreuses informations sur son site Internet dans un objectif de transparence sur son fonctionnement et ses activités. En vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, adopté en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), le Conservatoire doit diffuser un bilan faisant état des demandes d'accès à l'information reçues et de leur traitement.

Au cours de l'année 2018-2019, le Conservatoire a reçu un total de trois (3) demandes d'accès à l'information, et les a traitées de la façon suivante :

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DES DÉLAIS

	Nature des demandes traitées au cours de l'année financière		
	Demandes d'accès		
Délais de traitement	**Documents administratifs**	**Renseignements personnels**	**Rectification**
0 à 20 jours	3	0	0
21 à 30 jours	0	0	0
Total	**3**	**0**	**0**

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DE LA DÉCISION RENDUE

	Nature des demandes traitées au cours de l'année financière			
	Demandes d'accès			
Décision rendue	**Documents administratifs**	**Renseignements personnels**	**Rectification**	**Dispositions de la Loi invoquées**
Acceptée (entièrement)	1	0	0	
Partiellement acceptée	0	0	0	
Refusée (entièrement)	2	0	0	47, par. 3
Autres	0	0	0	

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0

Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	0

CODE D'ÉTHIQUE DES ADMINISTRATEURS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

Adopté par la résolution CA-2007-2008-31 du conseil d'administration du Conservatoire en date du 14 mars 2008, amendé par les résolutions 2008-2009-27 (17 février 2009) et 2018-2019-43 (8 mars 2019) du conseil d'administration du Conservatoire.

Section I - Principes

1. Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, ci-après désigné le Conservatoire, est institué par voie législative (RLRQ, chapitre. C-62.1).

2. Le Conservatoire est un organisme du gouvernement, tel que défini par la *Loi sur le Vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01, art. 4, 3o).

3. En tant qu'organisme du gouvernement, le Conservatoire doit établir un code d'éthique applicable à ses administrateurs, conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, chapitre M-30, art. 3.0.3, 3.0.4).

4. Conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, chapitre M-30, art. 3.0.4), le code d'éthique porte sur les devoirs et obligations des personnes visées et traite notamment des points suivants :

   - les mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts;
   - l'identification de situations de conflits d'intérêts;
   - les devoirs et obligations de ces personnes même après qu'elles aient cessé d'exercer leurs fonctions;
   - les mécanismes de mise en œuvre du code d'éthique, notamment la désignation des personnes qui en sont chargées et la possibilité de sanctions.

Section II - Objets et interprétation

5. Aux fins de la mise en œuvre du présent code d'éthique, l'expression administrateurs du Conservatoire désigne les membres de son conseil d'administration nommés ou élus en vertu des dispositions des articles 15 et 16 de la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (RLRQ, chapitre C-62.1) ainsi que des règlements pris par le Conservatoire en regard de cet article.

6. Le présent code d'éthique a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance entre le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et sa clientèle, ses partenaires, ses fournisseurs et le public en général.

   Il a aussi pour objet de favoriser la transparence de l'administration générale du Conservatoire au sein de son organisation et de responsabiliser les membres de son conseil d'administration.

7. En cas de doute quant aux gestes qu'il convient de poser ou non, le membre du conseil doit agir selon l'esprit et les principes des règles applicables en vertu du présent code d'éthique, en se référant au mandat et à la mission du Conservatoire ainsi qu'aux valeurs sur lesquelles celui-ci s'appuie.

8. Le présent code d'éthique ne soustrait pas les administrateurs du Conservatoire au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1; *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, RLQ, chapitre M-30, a. 3.0.1, 3.0.2). En cas de divergence entre le présent code d'éthique et ce dernier règlement, les règles et les principes les plus exigeants d'un point de vue moral ou éthique s'appliquent.

Section III - Normes d'éthique et de déontologie

— *Règles générales*

9. Le membre du conseil doit contribuer à la réalisation de la mission du Conservatoire et à la bonne administration de ses ressources et de ses biens.

   Cette contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

10. Le membre du conseil doit en tout temps agir de bonne foi avec pour seul objectif le bien du Conservatoire sans tenir compte des intérêts particuliers d'aucune autre personne, aucun autre groupe ou aucune autre organisation.

11. Le membre du conseil doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil, le personnel du Conservatoire, la clientèle de celui-ci ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation.

— *Exercice de la fonction d'administrateur*

12. Le membre du conseil se rend disponible pour remplir ses fonctions au service du Conservatoire, s'assure de bien connaître l'évolution des affaires du Conservatoire et des dossiers portés à son attention, prend une part active aux délibérations et évite de s'abstenir d'exercer son droit de vote sauf pour un motif sérieux.

    Le membre du conseil s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les décisions prises et les discussions entourant chacune d'elles.

13. Le membre du conseil met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires du Conservatoire.

    Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, le membre du conseil révèle tout renseignement ou fait aux autres membres lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence significative sur une décision que le conseil doit prendre ou sur une action que le conseil doit poser.

14. Avant de participer à une décision par vote ou autrement, le membre du conseil s'assure que celle-ci respecte l'ensemble des règlements et politiques du Conservatoire, à moins que la décision n'ait pour but de les modifier.

15. Le membre du conseil doit s'assurer que la reddition de comptes touchant les affaires du Conservatoire et l'information y afférente respectent les règles applicables en cette matière et soient présentées d'une façon qui soit claire et transparente.

— *Honnêteté*

16. Le membre du conseil doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions au service du Conservatoire.

17. Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens du Conservatoire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit d'un tiers.

18. Le membre du conseil doit éviter de se placer directement ou indirectement dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions au service du Conservatoire.

19. Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

    Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis au Conservatoire.

20. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

21. Le membre du conseil doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

— *Discrétion et réserve*

22. Le membre du conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa fonction au service du Conservatoire et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

23. Le membre du conseil ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions au service du Conservatoire.

24. Le membre du conseil autre que le président du conseil ou le directeur général ne peut agir comme porte-parole du Conservatoire, sauf s'il a obtenu l'autorisation explicite de le faire de la part de l'un d'eux ou de l'ensemble du conseil.

25. Le membre du conseil ne prend pas position publiquement à l'encontre des décisions du Conseil, par des actions ou des propos immodérés, et évite de porter atteinte à la réputation du Conservatoire ou à celle de ses administrateurs, des personnes qui y œuvrent, de sa clientèle ou de ses partenaires.

— *Après-mandat*

26. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures. En aucun temps il ne doit communiquer à autrui une information confidentielle concernant le Conservatoire, ses opérations, ses administrateurs, les personnes qui y œuvrent, sa clientèle ou ses partenaires.

27. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil ne doit pas donner à autrui des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Conservatoire ou un tiers avec lequel il a eu des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions au sein du conseil.

28. Le membre du conseil qui a agi relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération particulière du Conservatoire ne peut, après qu'il ait cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil, agir au nom ou pour le compte d'autrui à l'égard de la même procédure, négociation ou autre opération à laquelle il a participé, ou dont il a été témoin, dans l'exercice de son mandat au sein du conseil.

29. Aucun membre du conseil ne doit transiger avec un membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil et qui agit pour lui-même ou pour un tiers dans le cadre d'opérations visées à l'article 28 qui précède.

Section IV - Mise en œuvre

— *Mesures préventives*

30. Le président du conseil doit s'assurer que les membres du conseil respectent les principes et les règles d'éthique et de déontologie auxquels ils sont assujettis en tant qu'administrateurs du Conservatoire.

31. Dans les 30 jours de son entrée en fonction, ou lors de la première réunion du conseil à laquelle il assiste, selon la première de ces échéances, le membre du conseil doit prendre connaissance et signer la déclaration relative à son adhésion aux normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conservatoire jointe en annexe du présent code d'éthique et la remettre dûment complétée au président du conseil.

32. Une fois par année, chaque membre du conseil doit remettre au président du conseil une déclaration écrite, d'une part, dénonçant, à sa connaissance, tout intérêt direct ou indirect qu'il détient dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui du Conservatoire, notamment s'il s'agit d'un droit qu'il peut faire valoir contre le Conservatoire, ou, d'autre part, attestant ne pas avoir de tels intérêts.

    Un membre du conseil à qui échoit, par succession ou autrement, un intérêt pouvant entrer en conflit

— *Processus disciplinaire*

33. Le président du conseil peut requérir l'avis du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire s'il constate ou s'il est informé d'un manquement par un membre du conseil à une obligation prévue par le présent code d'éthique. Il n'est toutefois pas lié par cet avis.

34. Lorsque le président constate qu'un membre du conseil a manqué aux obligations du code d'éthique des administrateurs du Conservatoire, il doit informer sans délai le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque ce dernier est l'autorité compétente pour agir en vertu du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (c. M-30, r. 01; *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1, 3.0.2). Il lui fait part, le cas échéant, de l'avis du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire, s'il a requis et reçu un tel avis.

35. Le processus disciplinaire applicable est celui prévu aux articles 37 à 42 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (c. M-30, r. 01; *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1, 3.0.2).

Section V - Dispositions transitoires et finales

36. Les membres en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent code d'éthique sont tenus, dans les 30 jours de cette date, de remplir la déclaration relative à leur adhésion aux normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conservatoire, déclaration stipulée à l'article 31 qui précède, ainsi que la déclaration prévue à l'article 32 du présent code d'éthique.

37. Le président du conseil, membre d'office du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire, est chargé de la mise en œuvre, de la gestion, incluant les sanctions applicables, et de la diffusion du présent code d'éthique. Toutefois, sont exclues du ressort du président du conseil les sanctions qui relèvent du secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif (articles 37 à 42 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, RLRQ, chapitre M-30, r. 1; *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, RLRQ, chapitre M-30, a. 3.0.1, 3.0.2).

    Le président du conseil doit faire rapport annuellement de sa gestion en matière d'éthique au comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire.

    Il doit s'assurer en plus que le rapport annuel du Conservatoire reproduise le présent code d'éthique et qu'il fasse mention des cas qui ont été traités au cours de l'année.

38. Le présent code d'éthique entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration du Conservatoire.

39. En tout temps, le conseil d'administration du Conservatoire peut, par voie de résolution et sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire, amender le présent code d'éthique, l'abroger et le remplacer par un autre, ou encore en suspendre ou en modifier temporairement tout article.

40. Lorsque le conseil adopte une résolution en vertu de l'article 39 qui précède, il en informe par écrit les parties concernées dans les dix jours ouvrables qui suivent ladite adoption.

ANNEXES (SUITE)

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec est assujetti à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, c. D-11.1). Conformément à la Loi, le Conservatoire applique une directive en cette matière et a identifié un responsable du suivi des divulgations. Pour l'exercice financier 2018-2019, le Conservatoire n'a reçu aucune divulgation.

	Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2018-2019	**Nombre**
1	Divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	0
2	Motifs allégués dans les divulgations reçues	0
3	Motifs auxquels il a été mis fin en application du paragraphe 3° de l'article 22	0
4	Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels il a été mis fin (point 3)	0
	— Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
	— Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0
	— Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0
	— Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y comprisun abus d'autorité	0
	— Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0
	— Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment	0
5	Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations	0
6	Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés	0
7	Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	0
8	Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23.	0

Siège social du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
225, Grande Allée Est
Bloc C, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5G5
418 380-2327

Conservatoire d'art dramatique de Montréal
4750, avenue Henri-Julien, 1er étage
Montréal (Québec) H2T 2C8
514 873-4283

Conservatoire d'art dramatique de Québec
31, rue Mont-Carmel
Québec (Québec) G1R 4A6
418 643-2139

Conservatoire de musique de Gatineau
430, boul. Alexandre-Taché
Gatineau (Québec) J9A 1M7
819 772-3283

Conservatoire de musique de Montréal
4750, avenue Henri-Julien, 1er étage
Montréal (Québec) H2T 2C8
514 873-4031

Conservatoire de musique de Québec
270, rue Jacques-Parizeau
Québec (Québec) G1R 5G1
418 643-2190

Conservatoire de musique de Rimouski
22, rue Sainte-Marie
Rimouski (Québec) G5L 4E2
418 727-3706

Conservatoire de musique de Saguenay
202, rue Jacques-Cartier Est
Saguenay (Québec) G7H 6R8
418 698-3505

Conservatoire de musique de Trois-Rivières
587, rue Radisson
Trois-Rivières (Québec) G9A 2C8
819 371-6748

Conservatoire de musique de Val-d'Or
88, rue Allard
Val-d'Or (Québec) J9P 2Y1
819 354-4585

conservatoire.
gouv.
qc.ca

Couverture arrière : Élèves de l'Harmonie Vents du fleuve de la Polyvalente Paul-Hubert lors du concert dans le cadre du volet harmonie du Festival de musique.

Photo : Mélissa Ross-Plante

Conservatoire
de musique
et d'art dramatique
Québec